

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



PROGRAMME D'APPUI A LA MODERNISATION DU SECTEUR FINANCIER (PAMSFI)

PAYS : REPUBLIQUE TUNISIENNE

RAPPORT D'EVALUATION

DEPARTEMENT OFSD

Jun 2016

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION : LA PROPOSITION	1
II.	CONTEXTE DU PAYS.....	1
2.1	Situation politique et contexte de la gouvernance	1
2.2	Évolutions économiques récentes, analyse macroéconomique et budgétaire	2
2.3	Compétitivité de l'économie	4
2.4	Gestion des finances publiques.....	5
2.5	Croissance inclusive, situation de la pauvreté et contexte social	5
2.6	Système financier, contraintes et défis	6
III.	PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT	8
3.1	Stratégie de développement du gouvernement et priorités de réforme à moyen terme.....	8
3.2	Obstacles à la mise en œuvre du programme de développement national	8
3.3	Processus de consultation et de participation	9
IV.	L'APPUI EN FAVEUR DE LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT.....	9
4.1	Lien avec la stratégie de la Banque	9
4.2	Respect des critères d'éligibilité.....	10
4.3	Collaboration et coordination avec les autres partenaires	10
4.4	Lien avec les autres opérations de la Banque	10
4.5	Travaux d'analyse qui sous-tendent l'opération.....	11
V.	LE PROGRAMME ENVISAGÉ	12
5.1	But et objectif du programme	12
5.2	Composantes du programme	12
5.3	Dialogue sur les politiques	16
5.4	Conditions relatives au prêt	16
5.5	Besoins et mécanismes de financement.....	17
VI.	MISE EN OEUVRE DE L'OPÉRATION	17
6.1	Bénéficiaires du programme.....	17
6.2	Impact attendu sur le genre, les pauvres et les groupes vulnérables	17
6.3	Impact sur l'environnement et le changement climatique.....	17
6.4	Impact dans d'autres domaines.....	17
6.5	Mise en œuvre, suivi et évaluation	18
6.6	Gestion financière décaissement et acquisitions	18
VII.	DOCUMENTATION ET AUTORITÉ JURIDIQUES	19
7.1	Documentation juridique	19
7.2	Conditions liées à l'intervention de la Banque	19
7.3	Respect des politiques du Groupe de la Banque.....	19
VIII.	GESTION DES RISQUES.....	19
IX.	RECOMMANDATION	20

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

Juin 2016

1UC	=	2,95 Dinars Tunisiens (DT)
1UC	=	1,26 Euro (EUR)
1UC	=	1,40 Dollar EU (USD)

EXERCICE BUDGÉTAIRE

1^{er} Janvier – 31 décembre

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Indicateurs macroéconomiques clés
Tableau 2 :	Liens entre le PND, le DSP et le PAMSEFI
Tableau 3 :	Leçons tirées des opérations précédentes
Tableau 4 :	Mesures préalables
Tableau 5 :	Besoins de financement

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 :	Lettre de politique de développement
Annexe 2 :	Matrice des réformes du programme
Annexe 3 :	Note sur les relations avec le FMI

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABG	Appui budgétaire général
ABS	Appui budgétaire sectoriel
AFD	Agence française de développement
AMC	Association de micro crédit
ARP	Assemblée des représentants du peuple
ATIC	Association tunisienne des investisseurs en capital
BAD	Banque africaine de développement
BCT	Banque Centrale de Tunisie
BDR	Banque des régions
BERD	Banque européenne de reconstruction et de développement
BM	Banque mondiale
BTS	Banque tunisienne de solidarité
BVMT	Bourse des valeurs mobilières de Tunis
CGA	Comité général de l'assurance
CM	Conseil des Ministres
CMF	Conseil du marché financier
DSP-i	Document de stratégie pays intérimaire
FIPA	Agence de promotion de l'investissement extérieur
FMI	Fonds monétaire international
FTUSA	Fédération tunisienne des sociétés d'assurances

HAICOP	Haute instance de la commande publique
IDE	Investissements directs étrangers
IMFA	Initiative des Marchés Financiers Africains
INS	Institut national de la statistique
ITCEQ	Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LF	Loi de finances
LFC	Loi de finances complémentaire
MAS	Ministère des affaires sociales
MdF	Ministère des finances
MDICI	Ministère du développement, de l'investissement et de la Coopération internationale
MDT	Million de dinars tunisiens
MENA	Moyen Orient et Afrique du Nord (Middle East and North Africa)
MFPE	Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi
OCDE	Organisation pour la Coopération Economique et le Développement
PADRCE	Programme d'appui au développement des compétences et à la création d'emploi
PAGDI	Programme d'Appui à la Gouvernance et au Développement Inclusif
PARDI	Programme d'Appui à la Relance Economique et au Développement Inclusif
PDAI	Programme de Développement Agricole Intégré
PEFA	Rapport sur la performance de la gestion des finances publiques
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PND	Plan national de développement
SMT	Société monétaire tunisienne
SVT	Spécialistes en valeurs du Trésor
TND	Dinar tunisien
TPME	Très petite, petite et moyenne entreprises
UC	Unité de compte
UE	Union européenne
UTICA	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

INSTRUMENT :	Appui Budgétaire Sectoriel
MODÈLE DE CONCEPTION DE L'OAP :	Opération d'Appui Programmatique Autonome

INFORMATIONS RELATIVES AU PRÊT

Informations concernant le client

EMPRUNTEUR :	République Tunisienne
ORGANE D'EXÉCUTION :	Ministère des Finances

Plan de financement

Source	Montant (UC)	Montant (EUR)	Instrument
BAD	212,7 millions	268 millions	Prêt
COÛT TOTAL	212,7 millions	268 millions	

Informations essentielles sur le financement de la BAD

Monnaie du prêt	Euros
Type d'intérêt*	Taux de base flottant avec option gratuite de fixation
Taux de base (Flottant)	EURIBOR 6 mois
Marge contractuelle	60 points de base (pdb)
Marge sur coût d'emprunt :	Marge sur coût d'emprunt de la Banque par rapport à l'Euribor 6 mois. Cette marge est révisée le 1 ^{er} février et 1 ^{er} août de chaque année.
Commission d'engagement	En cas de retard de décaissement par rapport au calendrier initial de décaissement tel qu'indiqué dans l'accord de prêt), une commission de 25 pdb par an sera appliquée sur les montants non décaissés. Elle augmentera de 25 pdb tous les six mois jusqu'à atteindre un maximum de 75 pdb l'an.
Autres commissions	Aucune
Prime d'échéance	0,2 points de base
Echéance moyenne	16,82 ans
Durée	25 ans
Période de grâce	7 ans

Calendrier d'exécution – Principaux jalons (prévus)

Evaluation	Avril 2016
Approbation du programme	Juillet 2016
Entrée en vigueur	Août 2016
Décaissement	Septembre 2016
Achèvement	Décembre 2017
Date de clôture	Décembre 2017

RÉSUMÉ ANALYTIQUE DU PROGRAMME

<i>Aperçu général du programme</i>	<p><u>Titre du programme</u> : Programme d'Appui à la Modernisation du Secteur Financier (PAMSFI)</p> <p><u>Calendrier d'exécution global</u> : Appui budgétaire sectoriel – opération d'appui programmatique autonome – 2016/2017</p> <p><u>Coût du programme</u> : 212,7 MUC (268 millions d'euros)</p>
<i>Résultats du programme</i>	<p>Le PAMSFI a pour but de contribuer à créer les conditions nécessaires pour une croissance économique accélérée, résiliente et inclusive à travers un renforcement du rôle du secteur financier dans le financement de l'économie et des couches vulnérables. Il vise en particulier à accompagner l'émergence d'un nouveau modèle de développement pour la Tunisie, dans lequel le secteur privé peut se développer et créer de l'emploi sur tout le territoire tunisien, et où les segments défavorisés de la population puissent contribuer à la croissance et en bénéficier. Les objectifs spécifiques du programme sont le renforcement de la gouvernance du secteur financier et son approfondissement, à travers l'amélioration de l'accès des populations et des entreprises aux services financiers et la diversification des instruments financiers.</p>
<i>Alignement sur les priorités de la Banque</i>	<p>Le Programme contribue aux objectifs de financement de l'industrialisation, de l'amélioration de la qualité de vie des populations et de l'agriculture, dans le cadre des Cinq Hautes Priorités. Il est aligné sur le Document de stratégie pays intérimaire 2014-2015, prolongé jusqu'à fin 2016, dont le premier pilier est l'appui à la gouvernance. Il est par ailleurs aligné aux deux axes de la stratégie de développement du secteur financier 2014-2019 de la Banque</p>
<i>Évaluation des besoins et justification</i>	<p>A travers l'amélioration de l'accès des populations et des entreprises aux services financiers, la diversification de ces derniers et une stabilité accrue du système financier, le programme aidera à répondre aux principaux défis que connaît la Tunisie, à savoir une croissance faible, un chômage élevé et des disparités régionales et sociales importantes. L'assistance de la Banque est justifiée par la nécessité d'appuyer les réformes prioritaires du secteur financier engagées par le Gouvernement dans le cadre de son objectif de transformation structurelle de l'économie. Par ailleurs, le PAMSFI représente une activité clé planifiée dans le DSP-i de la Banque pour la période restante en 2016.</p>
<i>Harmonisation</i>	<p>La conception du PAMSFI a bénéficié d'une forte coordination avec les autres bailleurs actifs dans le secteur en Tunisie. Notamment, le programme permettra de consolider les résultats réalisés à travers le 1er programme du FMI en matière de renforcement de la gouvernance et du cadre réglementaire ainsi que le programme d'appui budgétaire 2015 de la BM. Il inclut également plusieurs mesures de réformes communes avec le nouveau programme du FMI. Le PAMSFI complète aussi le programme du secteur financier de la Banque mondiale, en cours de préparation, et qui mettra un accent particulier sur la restructuration du secteur bancaire. Ceci se traduit, notamment, par l'harmonisation des mesures de réformes dans les domaines d'intervention communs.</p>
<i>Valeur ajoutée de la Banque</i>	<p>Le PAMSFI constitue un vecteur de soutien aux autres opérations de la Banque en Tunisie. A ce titre, son impact viendra consolider les acquis obtenus grâce aux autres programmes d'appui aux réformes, soutenus après la révolution, et visant à améliorer le développement régional et la création des emplois. En effet ces programmes soutiennent les structures régionales, le cadre des affaires dans les régions et l'employabilité des jeunes, alors que le PAMSFI apportera une complémentarité du côté de l'offre des financements adressés aux porteurs de projets et aux TPME. Le PAMSFI est également complémentaire avec les projets d'investissement dans les secteurs de l'infrastructure soutenus par la Banque. En effet ces projets visent à développer l'amélioration de l'offre infrastructurelle du pays afin de réduire les coûts de production pour le secteur privé et renforcer la compétitivité de l'économie, alors que le programme proposé accompagne cet effort à travers la facilitation de l'accès des entreprises aux financements, dans un but global d'améliorer le climat de l'investissement.</p>
<i>Contributions à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes</i>	<p>L'un des objectifs du PAMSFI est le renforcement du secteur du micro-crédit grâce à l'amélioration de la gouvernance du secteur et aussi grâce à l'élaboration d'une vision stratégique pour l'inclusion financière. Environ deux-tiers des bénéficiaires du micro-crédit en Tunisie sont des femmes. Elles empruntent auprès des associations de micro-crédit pour financer de petits projets productifs dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat le plus souvent en milieu rural. Ainsi, l'impact des mesures retenues dans le PAMSFI pour accroître l'inclusion financière (produit dédié de financement des femmes entrepreneurs) et promouvoir le microcrédit sera sensiblement ressenti au niveau des femmes tunisiennes dont la participation au processus de développement sera ainsi de plus en plus renforcée.</p>
<i>Dialogue sur les politiques et assistance technique associée</i>	<p>La Banque a maintenu un dialogue politique de proximité avec les autorités tunisiennes sur les réformes du secteur financier dont les orientations ont été annoncées dans leurs programmes de réformes majeures. Les thématiques abordées ont porté sur le financement des PME, sur la restructuration du secteur de la microfinance et sur le capital risque, comme véhicules important pour soutenir la croissance inclusive. La Banque a également alimenté la conception de ce programme par les résultats des ateliers organisés par la profession durant les deux dernières années. Dans le cadre, du présent programme, ce dialogue continuera pour le suivi de la mise en œuvre des réformes convenues, mais également, en termes de conseil et d'assistance technique au profit des autorités, notamment pour l'inclusion financière et pour la mise en place d'un agence de la dette avec l'appui de l'initiative africaine pour les marchés financiers (IMFA).</p>

CADRE DE RÉSULTATS

Pays et titre du programme : Tunisie – Programme d'appui à la modernisation du secteur financier (PAMSFI) But du programme : Contribuer à la création des conditions d'une croissance économique accélérée, résiliente et inclusive à travers le développement du secteur financier et l'amélioration du financement de l'économie.						
		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
IMPACT	Une croissance accélérée grâce à un meilleur financement de l'économie	Taux de croissance du PIB réel	0,8% en 2015	Plus de 3% en 2018	MDCI	
	EFFETS	I. L'inclusion financière est améliorée	Ratio d'inclusion financière	36% en 2015	38% en 2017	MdF
Proportion des femmes bénéficiaires de microcrédit (par rapport à l'encours total)			57% en 2015	65% en 2017	MdF	
II. La gouvernance du secteur financier est renforcée		Crédit bancaire au secteur privé (%PIB)	73,6% en 2015	78% en 2017	BCT	
		Contribution du marché financier au financement de l'économie	9% en 2015	10% en 2017	MdF	
PRODUITS	COMPOSANTE I - AMELIORATION DE L'INCLUSION FINANCIERE					Risque La recrudescence des tensions sécuritaires, qui risquerait de détourner les efforts des autorités de la mise en œuvre des réformes Mesures d'atténuation Il est à noter que le pays évolue sous cette menace depuis 2011, et que le Gouvernement a comme priorités le maintien de la sécurité dans le pays mais également la relance économique.
	I.1. Amélioration de l'inclusion financière des couches vulnérables					
	Promouvoir l'inclusion financière	Adoption par le CM de la stratégie nationale de l'inclusion financière	Pas de stratégie	Stratégie adoptée par le CM avant fin avril 2017	MdF	
	Développer une microfinance responsable	Emission de l'Arrêté du Ministre des finances sur le traitement équitable de de la clientèle des institutions de microfinance	Arrêté inexistant	l'Arrêté du Ministre des finances émis avant fin mai 2016	MdF	
		Opérationnalisation de la centrale de risque des micro-crédits	Pas de centrale de risque	La centrale de risque des micro-crédits opérationnelle avant fin mai 2016	BCT	
	Diversifier les services financiers offerts aux couches vulnérables	Lancement du produit national de paiement mobile inter-banques et inter-opérateurs télécom basé sur une plateforme gérée par la SMT	Pas de plateforme inter banques et inter opérateurs disponible	Lancement du produit de paiement mobile avant fin mai 2016	BCT	
		Validation de la phase pilote de l'assurance agricole indicielle et de l'étude de faisabilité du mécanisme global des assurances agricoles	Peu de couverture des risques agricoles	Phase pilote de l'assurance indicielle agricole et l'étude de faisabilité des assurances agricoles validées avant fin déc. 2017	MAagri	
		Lancement d'un système pour le paiement des transferts sociaux au profit des familles nécessiteuses via mobile	Transferts s'effectuant par mandats postaux	Système pour transferts mobiles au profit des 235 000 familles nécessiteuses avant fin décembre 2017	MdF	
	I.2. Amélioration de l'accès aux financements pour les TPME					
	Améliorer l'accès des TPME aux financements dans les régions	Adoption par le comité de pilotage du modèle institutionnel pour la mise en place de la Banque des régions (BDR)	Pas de banque dédiée pour les financements dans les régions	Modèle institutionnel pour la mise en place de la BDR adopté par le comité de pilotage avant fin juin 2016	MdF	
Adoption par le CM d'un projet de loi relatif à la création de la BDR		-	Projet de loi portant création de la BDR adopté par le CM avant fin déc. 2016	MdF		

	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /MESURES D'ATTENUATION
	Indicateurs (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
Assouplir les conditions d'accès aux crédits bancaires pour les TPME	Adoption par le CM d'un projet de loi portant révision de la loi relative aux taux d'intérêts excessifs pour les entreprises	Cadre actuel restrictif	Projet de loi sur les taux d'intérêts excessifs adopté par le CM avant fin décembre 2016	BCT	
Améliorer l'accès des femmes entrepreneurs aux crédits	Opérationnalisation de la convention entre la BTS et le Ministère de la femme pour le lancement d'un produit de financement dédié aux femmes entrepreneurs	Convention signée mais pas opérationnelle	La convention pour le produit de financement dédié aux femmes entrepreneurs opérationnelle avant fin mai 2016	BTS	
Développer l'activité du Capital investissement	Extension pour une période de 3 ans des dispositions de l'article 22 de la loi de finance 2015 permettant aux sociétés de capital-risque de soutenir la restructuration financière des entreprises	Loi de finances 2015 prévoit le financement du retournement pour la capital risque jusqu'à fin 2016	Extension pour 3 ans faite dans le cadre de la LF2017 avant fin décembre 2016	MdF	
COMPOSANTE II - RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DU SECTEUR FINANCIER ET DEVELOPPEMENT DES MARCHES DE CAPITAUX POUR UN FINANCEMENT EFFICIENT DE L'ECONOMIE					
II.1. Renforcement du dispositif de gouvernance du secteur financier					
Moderniser le cadre légal et réglementaire régissant le secteur financier	Adoption par l'ARP de la loi portant révision de la loi bancaire n°2001-65 de juillet 2001 relative aux établissements de crédit	Loi datant de 2011	Loi bancaire adoptée par l'ARP avant fin juin 2016	MdF	
	Adoption par l'ARP de loi portant révision de la loi 58-90 relative au statut de la BCT	Ancienne loi, révisée en 2006	Loi de la BCT adopté par l'ARP avant fin mai 2016	BCT	
	Adoption par le CM du projet de loi portant révision de la loi portant réorganisation du marché financier	Loi de 1994 ne répondant plus aux besoins du développement du marché	Projet de loi adopté par le CM avant fin juin 2017	MdF	
	Adoption par le CM du projet de loi portant Code des assurances	Ancien cadre légal	Projet de loi portant Code des assurances adopté par le CM avant fin juin 2017	MdF	
II.2. Développement des marchés de capitaux					
Approfondir et améliorer l'efficacité du marché des titres publics	Adoption d'un décret portant création d'une agence du trésor	Pas d'agence dédiée et outillée	Décret adopté par le CM avant fin décembre 2016	MdF	
	Signature du nouveau cahier de charges des SVT	Ancien cadre	Cahier de charges SVT signé avant fin juin 2016	MdF	
	Mise en place et publication d'une courbe de taux	Pas de courbe de taux	Mise en place et publication avant fin juin 2017	MdF	
Améliorer les conditions d'accès au marché boursier	Révision de l'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996 fixant les taux et les modalités de perception des redevances des opérations boursières	Ancien cadre	Arrêté révisé avant fin mai 2016	MdF	
	Lancement d'un Kit d'accès des PME au marché boursier	Besoin de promouvoir les introductions des PME	Kit d'accès lancé auprès de 300 PME avant fin déc 2016	BVMT	
Activités clés : - Signature de l'Accord de prêt et satisfaction des conditions convenus lors de l'évaluation - Mise en œuvre des réformes retenues				Financement : Prêt BAD (268 millions EUR) Tranche unique en 2016	

I. INTRODUCTION : LA PROPOSITION

1.1. **La Direction soumet la proposition d'octroi d'un prêt de 268 millions d'Euros en faveur de la République tunisienne en vue de financer le Programme d'appui à la modernisation du secteur financier (PAMSFI).** Le PAMSFI sera exécuté sur la période 2016-2017, et vise à accélérer la mise en œuvre de réformes pour moderniser le secteur financier tunisien. Ce secteur constitue un axe prioritaire du programme de réformes des autorités tunisiennes, tel que décrit dans le Plan stratégique de développement (PSD) 2016-2020 en cours de validation par le parlement. Le PAMSFI est aligné sur le pilier gouvernance du Document de stratégie pays intérimaire 2014-2015 (prolongé à 2016), et contribue aux objectifs de financement de l'agriculture, d'industrialisation et d'amélioration de la qualité de vie des populations dans le cadre des Cinq Hautes Priorités de la Banque.

1.2. **Le PAMSFI vise à créer les conditions nécessaires pour une croissance économique accélérée, résiliente et inclusive en Tunisie.** A travers l'amélioration de l'accès des populations et des entreprises aux services financiers, la diversification de ces derniers et une stabilité accrue du système financier, le programme aidera à répondre aux principaux défis que connaît la Tunisie, à savoir une croissance faible, un chômage élevé et des disparités régionales et sociales importantes. En effet, il est estimé qu'une augmentation du financement tunisien de 10 points de pourcentage au financement de l'économie, permettrait de mobiliser 19 milliards de dollars EU qui profiteraient à l'investissement et à la création d'emplois.¹ Ce Programme viendra en complément au programme d'appui au développement régional inclusif, en cours de préparation. En effet, ce dernier vise à lever les contraintes pesant sur l'investissement, public et privé, dans les régions les plus défavorisées, à améliorer le climat des affaires et la gouvernance dans ces régions ainsi que l'employabilité des jeunes diplômés. De son côté, le PAMSFI vise à améliorer l'offre de financement, y compris dans les régions défavorisées, au profit des jeunes entrepreneurs et PME en vue de stimuler la création d'emplois susceptibles de bénéficier à ces chômeurs diplômés et régions défavorisées. Ainsi, la Banque sera à même de proposer une approche intégrée, combinant l'appui à la demande et à l'offre pour le financement des activités génératrices de revenus et d'emplois.

1.3. **Le choix d'un appui budgétaire décaissable en une seule tranche est justifié par deux considérations importantes.** Premièrement, cela permettra de fournir au gouvernement les ressources financières nécessaires pour maintenir ses efforts de réformes dans le secteur, dans un contexte de besoins de financement importants. Deuxièmement, cela permettra de réduire le coût de transaction pour la Tunisie et pour la Banque tout en assurant l'engagement du pays à travers l'utilisation d'un nombre important de mesures de réformes préalables à la présentation au Conseil. Le choix de l'instrument d'appui budgétaire sectoriel est justifié par l'importance du programme de réformes des autorités dans le secteur financier et son rôle déterminant pour la relance et le développement de l'ensemble des secteurs de l'économie, vu son caractère transversal. L'opération proposée permettra aussi de maintenir le dialogue avec les autorités sur les réformes prévues sur les prochaines années. Dès l'adoption définitive du nouveau PSD et la finalisation de la nouvelle stratégie pays de la Banque pour la Tunisie, une approche programmatique pourra être engagée avec les autorités, qui capitalisera sur les réalisations du PAMSFI. En effet, les réformes entamées dans l'objectif de moderniser le secteur financier, nécessiteront un dialogue et un suivi sur une période relativement longue pour s'assurer de leur mise en œuvre effective.

II. CONTEXTE DU PAYS

2.1. Situation politique et contexte de la gouvernance

2.1.1. **La transition politique réussie et pacifique de la Tunisie a été largement saluée par la communauté internationale et lui a valu le décernement du prix Nobel de la paix en avril 2015.** Les principales étapes de cette transition ont été l'adoption d'une nouvelle constitution en janvier 2014, la tenue d'élections législatives et présidentielles transparentes en octobre et décembre 2014, et la mise en place de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) et d'un gouvernement de coalition, qui sont opérationnels

¹ Estimation réalisée par la Banque mondiale. A noter qu'une analyse récente du FMI montre que la Tunisie pourra générer une croissance moyenne de 4.3% sur 2015-2020 si elle fait uniquement des réformes lui permettant d'atteindre le même niveau de développement des marchés financiers et de compétitivité que les marchés émergents et les pays en voie de développement.

depuis début 2015. La nouvelle constitution a apporté des avancées notoires en matière d'équité et de transparence telles que la consécration de l'égalité des droits des hommes et des femmes, de la décentralisation et d'une démocratie participative.

2.1.2. Depuis sa nomination, les efforts du gouvernement se sont focalisés sur deux priorités : (i) garantir la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire et (ii) développer un nouveau modèle économique et social qui génère une croissance accélérée, résiliente et inclusive pour répondre aux aspirations de la révolution. La première année de la nouvelle législature a été, toutefois, marquée par la persistance des mouvements sociaux, alimentés par le sentiment d'exclusion de certaines régions et des revendications salariales. De même, la situation sécuritaire s'est particulièrement dégradée en 2015 avec trois attentats majeurs en mars, juin, et novembre, ce qui a pesé lourdement sur l'économie du pays. La Tunisie subit aussi les effets de la crise libyenne. Les autorités tunisiennes sont en train de consentir d'importants efforts, y compris budgétaires, pour renforcer la sécurité du pays, notamment sur les frontières avec la Libye. Ces efforts ont d'ailleurs permis d'enregistrer des améliorations de la situation sécuritaire du pays, notamment reflétées dans la manière dont les autorités ont géré l'attaque terroriste de Ben Guerdane en mars 2016. Toutefois, la situation sécuritaire demeure difficile.

2.1.3. Sur le plan de la gouvernance politique et institutionnelle, la Tunisie a enregistré des avancées remarquables depuis 2011. La Tunisie a amélioré son classement selon l'indice Ibrahim de gouvernance en Afrique, se positionnant au 8^{ème} rang sur un total de 52 pays en 2015. Le pays s'est notamment doté en mars 2016 d'une loi organique sur l'accès à l'information qui constitue une avancée importante en matière de transparence et de redevabilité. Par ailleurs, les résultats de l'enquête l'Open Budget Survey de septembre 2015 ont montré que la Tunisie a accompli des progrès significatifs en matière de transparence budgétaire (le score est passé de 11/100 en 2012 à 42/100 en 2015). Parmi les réalisations positives, il convient de citer la publication en décembre 2014, pour la première fois dans l'histoire des finances du pays, du « budget citoyen » qui a été élaboré selon un processus participatif impliquant la société civile.

2.1.4. Le pays continue toutefois à faire face à d'importants défis en matière de gouvernance économique. Le dernier classement (2014) de *Transparency International* sur la perception de la corruption, classe la Tunisie au 79^{ème} rang sur un total de 175 pays, en léger recul par rapport à l'année précédente. De même, le rapport national 2015 de la gouvernance et de la prévention de la corruption estime que la corruption a coûté à la Tunisie deux points de taux de croissance. Le gouvernement s'est engagé à adresser les insuffisances relevées dans ce rapport et à faire le suivi de ses recommandations. Dans ce sens, le gouvernement a procédé début 2016 à la création d'un nouveau ministère, responsable de la Fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption et à la création de la haute instance contre la corruption.

2.2. Évolutions économiques récentes, analyse macroéconomique et budgétaire

2.2.1. Cinq ans après la révolution, la Tunisie continue à enregistrer une croissance faible, en dessous de sa performance enregistrée avant 2011. La croissance est estimée à 0,8% en 2015 et reflète une diminution et parfois une stagnation de la valeur ajoutée de tous les secteurs de l'économie, à l'exception : (i) des services non commerciaux, tirés par les augmentations de salaires dans la fonction publique, et (ii) de l'agriculture dont la performance a été boostée par une production exceptionnelle d'huile d'olive (1770 mille tonnes en 2015 contre 350 mille tonnes en 2014). En 2015, malgré l'impact des attentats, la croissance a été maintenue par: (i) la reprise de la production des phosphates, (ii) une amélioration de certains indicateurs liés à l'investissement public et aux IDE (+9,2% en 2015), et (iii) un apaisement des tensions sociales. En effet, le nombre des grèves a baissé de 83% dans le secteur public et de 26% dans le secteur privé entre novembre et décembre 2015. En 2016, la croissance devrait s'établir aux alentours de 2% et continuera à être principalement tirée par la consommation intérieure. Les autorités prévoient une accélération de la croissance entre 2016 et 2020, avec une moyenne de 4% sur la période, mais cette amélioration restera très dépendante de la situation sécuritaire et sociale ainsi que du rythme d'exécution des réformes.

2.2.2. Le ralentissement de l'économie et les retards accusés dans la mise en œuvre des réformes structurelles sont à l'origine d'importants déséquilibres macroéconomiques. Leur ampleur a conduit les autorités tunisiennes à demander l'appui du Fonds monétaire international (FMI). Un premier programme de

1,73 milliards de dollars EU a été signé en juin 2013 et clôturé en décembre 2015. Ce programme a permis d'entamer une consolidation fiscale, une stabilisation des réserves, ainsi que la réduction de vulnérabilités dans le secteur bancaire, notamment à travers la restructuration des trois banques publiques (Annexe technique 16). Un accord pour un nouveau programme de 2,865 milliards de dollars EU sur 4 ans a été approuvé par le FMI durant le mois de mai 2016 (annexe 3). Ce dernier portera sur 3 axes : (i) la consolidation macroéconomique, (ii) le développement du secteur financier et (iii) l'amélioration du climat des affaires. La Banque s'est assurée d'une coordination étroite avec le FMI pour préparer cet appui budgétaire et pour assurer sa cohérence avec le contenu et les orientations du nouveau programme du Fonds.

2.2.3. Au plan fiscal, la composition du budget et le rythme d'exécution des investissements publics présentent des faiblesses même si des efforts ont été consentis par les autorités. Depuis la révolution, les dépenses de fonctionnement ont été privilégiées au détriment des dépenses d'investissement qui jouent très souvent le rôle de variable d'ajustement. Face à cette situation, des efforts ont été déployés à partir de 2014 pour inverser cette tendance même si l'année 2015 a été terminée avec un déficit de 4,7% principalement reflétant des coûts exceptionnels non récurrents, notamment celui de la restructuration des banques publiques (excluant ces coûts exceptionnels, le déficit structurel est de 4,3% en 2015, identique à son niveau en 2014). Parmi les efforts enregistrés en 2015 il convient de citer : (i) une réduction des dépenses courantes (-1,8% du PIB) et, (ii) des économies réalisées sur les dépenses de subventions énergétiques (-1,6% du PIB) grâce à la suppression progressive des subventions aux hydrocarbures, amorcée en 2014 et à la baisse des cours mondiaux de pétrole. Il est aussi important de noter, qu'une amélioration encourageante est observée depuis 2015 pour accélérer l'investissement public. Ceci a d'ailleurs permis d'augmenter le taux d'exécution du budget à 95% en 2015 contre 53% en 2014. De même, depuis sa nomination, le nouveau gouvernement a avancé sur certaines réformes importantes, notamment, l'adoption de nouvelles lois sur la concurrence, les PPP, et les procédures de faillites. Le gouvernement s'est également engagé à contrôler la masse salariale dans la fonction publique (14,1% du PIB en 2015), et à la baisser graduellement dès 2017 pour atteindre 11,8% en 2021. Ces actions devraient entraîner un contrôle graduel du déficit budgétaire sur les prochaines années (voir tableau 1). Toutefois, cette amélioration restera tributaire du maintien des efforts de réformes sur des chantiers importants tels que la réforme fiscale, celle de la fonction publique, des subventions énergétiques, des entreprises étatiques et des transferts sociaux.

2.2.4. La position extérieure de la Tunisie s'est améliorée en 2015 mais demeure fragile. Le déficit courant s'est élevé à 8,9% du PIB en 2015 contre 9,1 % en 2014 sous l'effet de l'augmentation des exportations agricoles (+74,5%), notamment celles de l'huile d'olive et une baisse des importations (-5,7%) qui ont permis de contenir le déficit et ce malgré une baisse des exportations des phosphates (-31,4%) et des recettes touristiques (-35,1%) . La Tunisie a fini l'année 2015 avec des réserves en devises de 7,6 milliards de dollars EU représentant 4,3 mois d'importations (contre 7,7 milliards de dollars EU ou 4,2 mois d'importations en 2014) grâce aux décaissements d'emprunts de plusieurs bailleurs (notamment 500 million de dollars EU par la BM et 200 million de dollars EU par la Banque) et une émission obligataire *Eurobond* de 1 milliard de dollars EU réalisée début 2015. Notons que le livre d'ordres de l'*Eurobond*, noté «Ba3» par Moody's et «BB-» par Fitch, a atteint plus de 4 milliards de dollars exprimés par plus de 270 investisseurs à travers le monde, du fait de la réussite de la transition politique et des réformes économiques et financières. Toutefois, le coût de cette émission a été plus important que les anciennes émissions (5,88% contre 1,88% pour une émission en 2010) faites par la Tunisie, ce qui ne favorise pas une diminution du coût de la dette pour le pays. Une amélioration du solde courant est attendu sur le moyen terme (voir tableau 1) sous l'effet d'une reprise progressive du secteur du tourisme, une augmentation des transferts des tunisiens à l'étranger et une meilleure performance des exportations de phosphates et par une réduction des importations d'énergie, mais cela demeure tributaire de la situation sécuritaire et du rythme d'exécution des réformes.

2.2.5. Au plan monétaire, la Banque centrale de Tunisie (BCT) mène une politique monétaire prudente visant à soutenir l'économie tout en contrôlant l'inflation. Le faible niveau de mobilisation de dépôts, reflétant un ralentissement de l'activité économique et les retraits de dépôts par les sociétés minières, qui ont souffert de problèmes de liquidité sous l'effet des grèves, a entraîné des pressions sur la liquidité de plusieurs banques, surtout les banques publiques. Ceci a créé une forte dépendance du système bancaire vis-

à-vis du mécanisme de refinancement de la BCT qui a fourni 5.3 milliards de dinars aux banques à la fin de mars 2016. La BCT a également mené une gestion flexible de son principal taux directeur - le taux du marché monétaire (TMM). Ce dernier est passé de 4,75% en 2014 à 4,15% en octobre 2015. L'inflation quant à elle s'est établie à 3,3% en mars 2016 (contre une moyenne de 4,9% en 2015 et 2014), bénéficiant d'une décélération depuis plusieurs mois grâce aux mesures combinées du ministère des Finances, du ministère du Commerce et de la BCT pour maîtriser les prix.

2.2.6. La persistance d'un taux d'inflation autour de 5% entre 2011 et 2015 a conduit à une dépréciation du taux de change réel (TCR) du dinar contre le dollar EU et l'Euro. La dépréciation continue du TCR, qui permet de maintenir la compétitivité des exportations tunisiennes, contribue cependant à renchérir le coût des importations et à fragiliser le solde courant. Depuis 2012, la BCT a entamé un programme de réforme du marché des changes, en vue d'introduire plus de flexibilité sur le taux de change et de réduire ses interventions sur le marché. En février 2016, la BCT a introduit l'adjudication en devises comme instrument supplémentaire dans le cadre de ses interventions.

2.2.7. De manière générale, la dette publique de la Tunisie a augmenté, depuis la révolution, à un rythme important, mais reste à un niveau soutenable avec un encours de 53,2% du PIB en 2015. Depuis la révolution, le taux d'endettement de la Tunisie a augmenté d'environ 32% (39,7% du PIB en 2010), soit un rythme moyen annuel d'environ 5,3% très supérieur à la croissance moyenne de l'économie (2%). L'encours de la dette devrait s'établir à 54,6% du PIB en 2016. Cette augmentation a renforcé la dominance de la dette extérieure qui constitue près des 2/3 de la dette publique en 2015. La Tunisie élabore actuellement une stratégie à moyen terme de la dette qui devrait favoriser une meilleure gestion de la dette et des émissions publiques, notamment en matière de mix, de maturité et de cout d'émission (Cf. annexe technique 7).

Tableau 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques (en % PIB)

	2014 (prel)	2015 (prel)	2016 (bud)	2017 (e)	2018(e)	2019(e)	2020(e)	2021(e)
Croissance PIB réel (%)	2,3	0,8	2	3	3,7	4,3	4,7	4,5
Inflation (moyenne période, %)	4,9	4,9	3,9	3,9	3,8	3,7	3,5	3,5
Investissement total	23,2	21,8	21,8	22,3	22,8	23,5	24,3	25,2
Déficit courant	-9,1	-8,9	-7,7	-7	-6,2	-5,5	-5,1	-4,4
Investissement direct étranger	2,3	2,5	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,4
Réserves officielles (USD, milliards)	7,7	7,6	8,3	8,5	8,8	9,3	10,0	10,6
Réserves officielles (en mois d'importations)	4,2	4,3	4,6	4,5	4,5	4,6	4,7	4,8
Revenus	25,4	23	23,9	24,1	24,4	24,9	24,8	24,8
Déficit budgétaire – excl. dons	-5,4	-4,7	-4,6	-3,9	-3,7	-2,4	-2	-1,8
Déficit budgétaire structurel	-4,3	-4,3	-4,0	-3,3	-2,8	-2,1	-1,9	-1,8
Dette du gouvernement central	49,0	53,2	54,6	54,5	53,1	50,9	48,7	46,4
Dette en monnaie étrangère (% dette totale)	62,6	62,6	68	68,6	69,6	70,1	70,3	70,5
Crédit à l'économie (% de changement)	9,4	6,4	7,1	7,4	8,2	8,4	9	7,8

Source : Fonds monétaire international

2.3 Compétitivité de l'économie

2.3.1. Les retards accusés dans l'exécution des réformes structurelles et le contexte sécuritaire et social difficile ont négativement affecté la compétitivité de la Tunisie. Le pays a reculé de plusieurs places dans les classements internationaux depuis 2011, tels que le *Doing Business* où la Tunisie a occupé en 2016 le 74^{ème} rang sur 189 pays, alors qu'elle était classée 45^{ème} en 2011. Le pays affiche aussi une forte dépendance vis-à-vis de l'Europe, qui absorbe 70% de ses échanges commerciaux, et un niveau de productivité en baisse depuis 2011. De même, malgré une augmentation du degré de sophistication des exportations tunisiennes sur les deux dernières décennies, cette complexité demeure insuffisante pour soutenir une croissance forte, résiliente et inclusive.

2.3.2. Les problèmes d'accès au financement et la réglementation contraignante du marché du travail, constituent les principales contraintes à la croissance et l'investissement privé en Tunisie.² Néanmoins, la Tunisie dispose de nombreux atouts et facteurs de résilience. Parmi les avantages de la Tunisie, il convient de citer une économie ouverte et relativement diversifiée, un niveau de développement humain supérieur à celui de la moyenne pour la région MENA (0,7 pour la Tunisie contre 0,64 pour la région MENA), une qualité

² Résultats d'un diagnostic de croissance réalisé selon la méthode HRV. Rapport BAD 2013 et Rapport pays FMI N.16/47, février 2016.

des infrastructures qui répond aux besoins actuels de l'économie et un positionnement géographique stratégique. Pour soutenir la compétitivité de l'économie et renforcer son attractivité, le nouveau code d'investissement qui devrait être approuvé au plus tard en septembre 2016, apportera des améliorations en matière de simplification de procédures et de protection des investisseurs ainsi que d'efficacité des incitations accordées par le gouvernement.

2.4. Gestion des finances publiques

2.4.1. Une réforme de la gestion des finances publiques est nécessaire pour permettre à la Tunisie d'atteindre ses ambitions en matière d'investissement et de consolidation budgétaire. Selon les diagnostics les plus récents de la gestion des finances publiques (PEFA 2010, Scan d'intégrité de l'OCDE de 2013), le système tunisien de gestion des finances publiques permet une préparation et une exécution acceptables du budget annuel et présente un dispositif adéquat de contrôle interne et de vérification des dépenses. La planification budgétaire pluriannuelle a été consolidée depuis 2015, à travers l'élaboration d'un plan de développement assorti d'un cadre de dépenses à moyen terme. Néanmoins, des axes d'intervention prioritaires subsistent notamment : (i) la rationalisation des organes de contrôle interne, (ii) la modernisation du système comptable et sa convergence vers les normes internationales, (iii) l'amélioration des délais de reddition des comptes et (iv) le renforcement du contrôle externe juridictionnel. Au lendemain de la révolution, la Tunisie a engagé des réformes profondes de la GFP dont : (i) le programme à moyen terme de la Gestion budgétaire par objectifs (GBO) devant conduire à l'adoption en 2016 d'une nouvelle Loi Organique du Budget, (ii) la réforme de la comptabilité publique, (iii) l'élargissement du statut et du rôle de la Cour des Comptes; et (iv) le renforcement de la transparence de la gestion budgétaire avec notamment la publication d'un budget citoyen à partir de 2014. Ces réformes devraient améliorer de manière significative l'efficacité et la transparence de la GFP dans le pays.

2.5. Croissance inclusive, situation de la pauvreté et contexte social

2.5.1. Cinq ans après la révolution, la Tunisie continue à faire face à d'importantes disparités régionales et au problème du chômage, les principales fragilités qui ont contribué au déclenchement de la révolution de 2011. L'écart s'est creusé au fil des ans entre les grandes villes côtières et les villes de l'intérieur du pays. La sous exécution des investissements publics, le manque d'infrastructures de base de qualité et les difficultés de financement, freinent la mise en valeur des potentialités régionales et réduisent l'attrait des régions de l'intérieur pour les investisseurs privés, malgré l'importance des incitations offertes par l'Etat.

2.5.2. Le chômage continue à être un des principaux défis auxquels fait face actuellement la Tunisie avec un taux de chômage de 15,4% à la fin 2015. Le chômage affecte particulièrement les jeunes diplômés (31,2%) et les femmes (23%). Ces taux élevés s'expliquent par : (i) le faible nombre d'emplois créés par le secteur privé à cause, notamment, d'un cadre institutionnel et financier peu favorable à l'entrepreneuriat, à la création et la croissance des entreprises ; et, (ii) à l'inadéquation de la formation offerte par le système éducatif et de formation professionnelle avec les besoins du marché.

2.5.3. Les autorités tunisiennes ont déployé des efforts importants pour lutter contre la pauvreté (15% en 2010) et les inégalités, mais des insuffisances persistent. Le budget de 2016 prévoit 2,67 milliards de dollars EU de dépenses de développement, dont 20,8% sont dédiés au secteur social et 12% au développement régional et au programme de soutien des activités économiques dans les régions. De même, le gouvernement a augmenté de manière importante le nombre de bénéficiaires du programme national d'aide aux familles nécessiteuses (PNAFN), qui touche aujourd'hui 235 000 familles, soit deux fois plus qu'en 2010, et a triplé les transferts. Toutefois, le système de protection des plus vulnérables demeure confronté aux problèmes de ciblage (13%) et d'exclusions (9%). La réforme pour la rationalisation du système de protection sociale et l'amélioration de son efficacité est en cours avec l'appui de la Banque.

2.5.4. En matière d'équité de genre, le code du statut du personnel de 1956 place la Tunisie à l'avant-garde du monde arabe au regard de la situation des femmes dans la société. Toutefois, du point de vue de l'inclusion économique et du capital humain, et en dépit des efforts fournis, certaines disparités persistent.

Au niveau de l'éducation de base, le taux d'analphabétisme était de 25% chez les filles contre 12,4% pour les garçons en 2014. Par ailleurs, les disparités hommes femmes sont encore importantes au plan professionnel et en matière d'accès à l'emploi. Avec un taux d'activité de 25,8% et un taux d'occupation des postes à responsabilité de 6% en 2014, la participation des femmes à la vie professionnelle est encore faible au niveau national. Cependant, la participation de la femme dans la vie publique a connu une nette amélioration depuis la Révolution. Notamment, avec 68 femmes sur un total de 217 députés, la Tunisie dispose d'un des taux de parlementaires féminins (31,3%) le plus élevé dans le monde arabe et en Afrique. La Tunisie a d'ailleurs remporté le prix du Forum mondial des femmes parlementaires en 2015 pour la participation de la femme à la vie politique. Notons qu'un processus participatif est en cours pour préparer une stratégie nationale qui vise à éliminer les inégalités en matière de genre.

2.6. Système financier, contraintes et défis

2.6.1. En dépit des réformes accomplies jusqu'à présent dans le secteur financier tunisien, il subsiste d'importants défis qui doivent être relevés pour que le secteur joue son rôle escompté dans le financement de l'économie et l'inclusion économique des plus démunis (annexe technique 4). Le secteur financier Tunisien (i) joue un rôle limité dans le financement de l'économie, avec un crédit bancaire au secteur privé représentant à peine 73,6% du PIB en 2015, (ii) a une portée assez faible avec un taux d'inclusion financière³ de 36% et uniquement 13% du crédit bancaire bénéficiant les PME, (iii) souffre d'un faible niveau de diversification des services financiers et (iv) présente des fragilités importantes, notamment sous forme d'un taux de créances douteuses élevé de 16% à fin 2015. Les cadres règlementaires et de gouvernance pour certains sous-secteurs nécessitent également un renforcement. Le gouvernement tunisien ne pourra pas donc faire l'impasse sur les besoins de réformes du secteur financier pour réaliser ses ambitions de croissance accélérée et inclusive.

2.6.2. Le secteur bancaire demeure de petite taille selon les standards internationaux, avec des actifs estimés à 115% du PIB, bien en deçà des niveaux enregistrés en Jordanie, au Maroc et au Liban. Le secteur bancaire est caractérisé par un triple paradoxe⁴. Premièrement, le paysage bancaire est constitué d'un nombre relativement élevé d'institutions bancaires (21), mais la concurrence y est insuffisante. Deuxièmement, malgré le manque de concurrence, la rentabilité moyenne du secteur est faible, reflétant surtout des faiblesses dans la gestion des charges opérationnelles de certaines institutions, notamment les banques publiques. Finalement, les enquêtes signalent que même si une majorité d'entreprises ont des encours de crédits bancaires, elles jugent l'accès au financement comme une contrainte majeure à leur expansion. De manière structurelle, le système bancaire alimente peu l'économie tunisienne en crédit comparé à des pays ayant des similarités économiques. Sa capacité à innover et à se développer se heurte à la menace des créances douteuses, au contrôle exercé et à la réglementation sur les taux d'intérêt des crédits bancaires, susceptibles d'inhiber une évaluation et tarification adéquate des risques mais aussi à l'absence de mécanismes susceptibles de favoriser l'accès des PME au crédit tels que les bureaux de crédit. Notons aussi que la Tunisie a le taux de garantie le plus élevé dans la région MENA avec 1,78 dollars EU requis sous forme de garantie pour chaque 1 dollar EU accordé sous forme de prêt. Toutefois, il est important de noter que les autorités consentent d'importants efforts pour palier à ces insuffisances, notamment à travers l'assainissement du secteur bancaire, l'amélioration du dispositif de garantie et la diversification des instruments de financement, en particulier dans les régions. Ces efforts font l'objet de mesures d'appui convenues dans le cadre du présent programme.

2.6.3. Les insuffisances en matière d'inclusion financière limitent aussi les opportunités économiques dont peuvent disposer les couches vulnérables et les populations rurales pour sortir du chômage et de l'exclusion, à travers l'entrepreneuriat et l'auto-emploi. Le secteur de la microfinance en Tunisie demeure nettement en dessous de son potentiel, avec un nombre d'emprunteurs actifs (300 000), largement en deçà du

³ Taux d'inclusion financière calculé comme étant le pourcentage de la population de plus de 15 ans qui a accès, ou fait une utilisation non limitée des services financiers formels

⁴ Diagnostic synthétique du secteur financier en Tunisie : Etat des lieux, principaux défis et opportunités de réformes (Juin 2014).

potentiel des 950 000 particuliers et environ 245 000 micro et petites entreprises⁵. Ce potentiel correspond à une demande diversifiée de services financiers (crédit, moyens de paiement, transfert et assurances) qui demeure largement insatisfaite vu que l'offre existante est surtout concentrée sur l'octroi de micro-crédits. Le secteur est aujourd'hui caractérisé par une forte bipolarité, représentée par six institutions de microfinance, sous forme de sociétés anonymes et une institution de microfinance sous forme associative, répondant aux exigences du cadre réglementaire mis en place à partir de 2011, et par une multitude d'associations de microcrédit (289 recensées dont 176 seraient encore actives en 2015) qui connaissent d'importantes difficultés pour se conformer au cadre réglementaire en place. La restructuration des associations de microcrédit (AMC), afin de les aider à se conformer pleinement avec la législation en vigueur, est en cours. Elle a fait l'objet d'une mesure de réforme convenue entre les autorités et la Banque dans le cadre du Programme d'appui au développement régional et à la création d'emplois (PADRCE) approuvé en 2015. Notons qu'en l'absence d'une stratégie nationale en matière d'inclusion financière et de dispositifs d'accompagnement adéquats, tels qu'une centrale de risque et un observatoire de l'inclusion, il sera très difficile d'avoir des avancées notoires en matière d'inclusion.

2.6.4. Le gouvernement a historiquement adopté une politique d'encouragement des activités du capital investissement, qui est basée sur les incitations fiscales mais le secteur demeure sous-développé. Depuis la révolution, le secteur a connu des avancées positives, favorisées notamment par la mise en place du décret-loi de 2011. Le rôle de ce secteur est particulièrement important pour le financement des activités industrielles (plus de 75%) dans les zones de développement régionales (2/3). Toutefois, la contribution du capital risque au financement de l'investissement privé et de l'économie tunisienne demeure très limitée, avec un taux de pénétration d'environ 0,3% du PIB en 2015 et une forte concentration sur l'activité de capital développement.⁶ Cette progression limitée reflète surtout la rigidité de la réglementation régissant le secteur, notamment en matière d'éligibilité des entreprises concernées par les investissements.

2.6.5. Le secteur des assurances est également très peu développé en Tunisie avec un volume de primes équivalent à 1,9% du PIB en fin 2015, et ce malgré un nombre relativement élevé d'acteurs (plus d'une vingtaine de compagnies) qui se concentrent principalement dans les activités d'assurances non-vie obligatoires (annexe technique 15). De plus, les assurances dédiées à des secteurs particuliers, comme l'agriculture sont très peu développées et la couverture des exploitants agricoles ne dépasse pas 8% et demeure souvent liée au financement de l'activité agricole (annexe technique 11). L'analyse du secteur fait ressortir les principaux constats suivants : (i) la branche automobile est prépondérante et déficitaire et le secteur assurance vie est très peu développé, (ii) les assurances obligatoires ne sont pas respectées, (iii) la solvabilité des acteurs est très hétérogène et (iv) le cadre légal et réglementaire affiche des insuffisances.

2.6.6. Les marchés de capitaux ne jouent pas pleinement leur rôle de moteur de financement de l'économie tunisienne (annexes techniques 11 et 12). Les fonds levés sur les marchés de capitaux tunisiens demeurent très limités (1,7% du PIB en 2015). La capitalisation boursière et celle du marché des obligations de sociétés s'établissent à respectivement 21% et 2,8% du PIB (contre 61% au Maroc et 93% en Jordanie). Le marché de la dette souveraine répond aux exigences de taille minimale pour l'inclusion dans les indices mondiaux, mais reste petit et peu liquide. De même, les marchés primaires des actions et des obligations de sociétés sont de petite taille, et le marché secondaire manque de liquidité. Le marché des actions n'est pas utilisé pour placer des investissements de long terme et connaît une participation limitée des investisseurs institutionnels, privant ainsi l'économie de ressources de financement non négligeables. De même, les sociétés cotées ne reflètent pas la structure de l'économie tunisienne (pas de sociétés cotées dans les secteurs du textile ou du tourisme)⁷ et le marché alternatif créé pour attirer les PME affiche un attrait très limité.

2.6.7. En conclusion, le secteur financier tunisien pourrait jouer un rôle beaucoup plus important dans le financement de l'économie et le soutien à une meilleure inclusivité dans le pays si les réformes nécessaires sont mise en œuvre. Toutefois, certains risques peuvent entraver ce rôle, dont notamment : (i)

⁵ Etude du secteur de la microfinance financée par la BAD – IRAM (2013).

⁶ Ce taux est toutefois supérieur à la moyenne pour la région MENA.

⁷ Diagnostic synthétique du secteur financier en Tunisie : Etat des lieux, principaux défis et opportunités de réformes (Juin 2014).

un ralentissement du rythme des réformes du secteur pour le renforcer, le moderniser et améliorer sa portée, (ii) la recrudescence des créances en souffrance, déjà à un niveau élevé, à cause d'une conjoncture économique défavorable, et (iii) l'essoufflement du secteur du microcrédit, à cause de retards dans la restructuration des associations de microcrédit (AMC). Toutefois, le fort engagement des autorités pour reformer le secteur financier, comme reflété dans le plan quinquennal 2016-2020, et dans le programme de travail avec plusieurs partenaires au développement, y compris pour restructurer le secteur de la microfinance et la mise en place d'un meilleur cadre prudentiel et de supervision, représentent des facteurs d'atténuation importants de ces risques.

III. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT

3.1. Stratégie de développement du gouvernement et priorités de réforme à moyen terme

3.1.1. La stratégie du gouvernement est décrite dans une note d'orientation publiée en août 2015 qui représente le fondement du plan stratégique de développement 2016-2020 en cours de validation par le Parlement. Cette note souligne le besoin pour le pays de mettre en œuvre un nouveau modèle de développement permettant de positionner la Tunisie sur un nouveau sentier de croissance plus inclusive et créatrice d'emplois. Afin d'atteindre ces objectifs, cinq axes stratégiques ont été retenus, à savoir (i) l'amélioration de l'efficacité de l'état et des institutions publiques à travers une bonne gouvernance, (ii) la diversification de l'économie à travers un climat des affaires favorable et un meilleur accès au financement, (iii) un meilleur développement humain et inclusion sociale, (iv) le développement des régions à travers une accélération de l'investissement public pour développer une infrastructure adéquate et un meilleur accès au financement, et (v) une économie verte pour que la croissance générée soit durable. Évidemment, la réalisation des objectifs décrits dans la note d'orientation et des stratégies sectorielles de réformes dépendra de la capacité de la Tunisie à mobiliser les ressources financières et techniques appropriées.

3.1.2. D'importantes réformes ont d'ores et déjà été mises en œuvre, mais l'effort des autorités devrait être poursuivi, voire accéléré pour certains chantiers. En effet, d'importants secteurs de l'économie ont connu de profondes modifications, à l'instar du système bancaire. Ce dernier a vu sa gouvernance renforcée et les 3 banques publiques ont été recapitalisées (deux avec une injection de capital et une avec vente d'actifs) et restructurées (nouveaux directeurs et règles de nomination de leurs conseils, plan d'affaires, etc.). Le cadre réglementaire des marchés publics a également été révisé en 2014 avec le décret 2014-1039. De nouvelles lois régissant les partenariats publics privés, la concurrence et la faillite ont été adoptées et le nouveau code des investissements a été finalisé et soumis à l'ARP pour adoption. D'importants chantiers de réformes touchant la fiscalité, le secteur de l'énergie, le système de compensation, la santé et le système judiciaire ont également commencé. L'agenda des réformes des autorités est ambitieux, et des avancées sont à valoriser (annexe technique 6).

3.1.3. La réforme du secteur financier tunisien revêt une importance majeure dans le Programme national des réformes 2016-2020. L'amélioration du financement de l'économie représente un des sept piliers du programme National des réformes majeures. Les composantes identifiées pour ce pilier sont : (i) l'amélioration du cadre réglementaire et de la gouvernance, (ii) renforcement de la supervision bancaire, (iii) renforcement de la résilience du secteur bancaire à travers l'achèvement de la restructuration et de la mise à niveau du système bancaire, (iv) amélioration de l'inclusion financière, (v) amélioration de l'accès au financement des microentreprises, PME, entreprises innovantes à risque, et (vi) approfondissement des marchés de capitaux.

3.2. Obstacles à la mise en œuvre du programme de développement national

3.2.1. La conduite des réformes structurelles dans un contexte de pression sécuritaire, budgétaire et sociale reste un défi pour le Gouvernement. En effet, les tensions sécuritaires et sociales accaparent parfois l'attention du Gouvernement sur des urgences de court-terme. En outre, les déficits budgétaires qu'elles engendrent et les défis sécuritaires aggravent la situation économique.

3.2.2. Le financement des activités économiques en Tunisie représente une contrainte qui peut freiner la réalisation des ambitions du gouvernement. Afin de réaliser les objectifs du PSD, le

gouvernement table sur une augmentation de l'investissement global de 80 million TND entre 2011 et 2015 à 120 million TND entre 2016 et 2020, dont près de 50% viendra du privé. Ceci entraîne des besoins de financement conséquent, y compris du système financier local. Or, l'intermédiation financière demeure faible et l'offre de services financiers peu développée. Par ailleurs, le marché des capitaux ne joue pas encore pleinement son rôle comme véhicule alternatif de mobilisation de l'épargne et de son allocation efficace vers les activités économiques (voir section 2.6 pour les défis et insuffisances du secteur).

3.2.3. Pour répondre au défi de l'accélération de la croissance économique et améliorer les conditions de vie de la population, l'économie tunisienne devra s'appuyer sur un système financier stable et approfondi. Le cadre légal et réglementaire régissant le secteur bancaire, la microfinance, les assurances et le marché des capitaux devra être modernisé pour s'adapter à l'évolution économique du pays et pour s'aligner sur les meilleures pratiques internationales.

3.3. Processus de consultation et de participation

3.3.1. Pour garantir une meilleure appropriation des réformes, la mise en place de cadres de concertation et de participation élargis à tous les citoyens est nécessaire. Soucieux de trouver des solutions aux disparités régionales et aux attentes des jeunes, des femmes et des autres groupes vulnérables, le Gouvernement a intégré ces dimensions dans ses orientations stratégiques, reflétées dans la note d'orientation et dans le processus de préparation du PSD, qui a été réalisé selon une approche participative qui a impliqué 292 commissions régionales et locales.

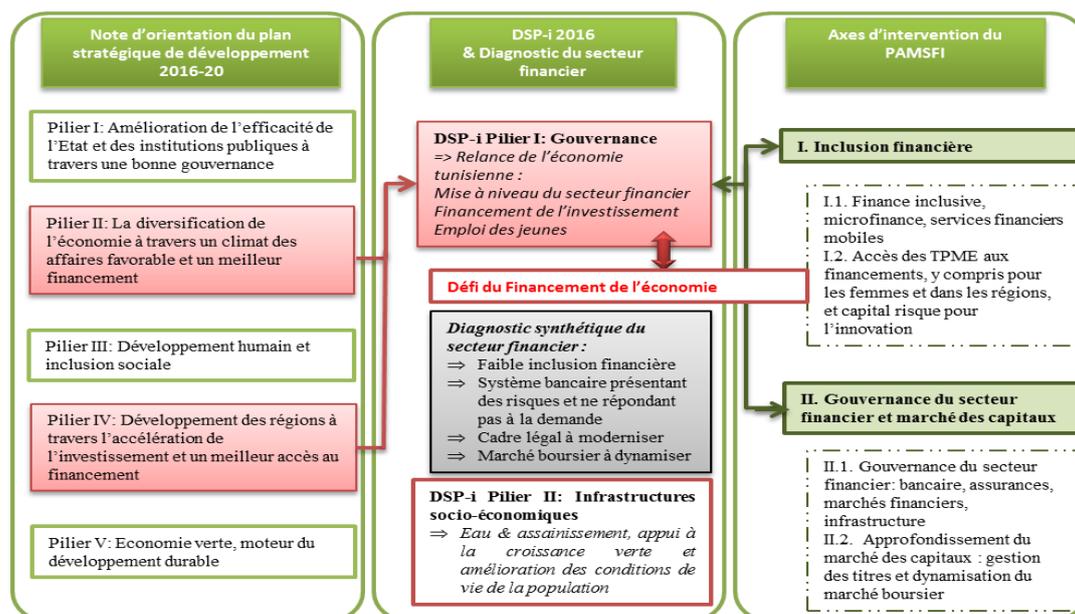
3.3.2. La préparation du programme proposé a bénéficié de larges consultations avec les acteurs clés du secteur financier. La Banque a mené le dialogue non seulement avec les autorités mais également avec des opérateurs bancaires, la bourse ainsi que les associations professionnelles des assurances, des investisseurs en capital-risque, et de la microfinance. Cette approche a permis de recueillir les avis des différentes parties prenantes quant aux contraintes pesant sur le développement du secteur financier tunisien et d'apprécier la pertinence des mesures convenues avec les autorités dans le cadre de la présente opération. La Banque a également alimenté la conception de ce programme par les résultats des ateliers organisés par la profession durant les deux dernières années.

IV. L'APPUI EN FAVEUR DE LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT

4.1. Lien avec la stratégie de la Banque

4.1.1. Le Programme est aligné sur le Document de stratégie pays intérimaire 2014-2015, prolongé jusqu'à fin 2016, dont le premier pilier est l'appui à la gouvernance (Cf. tableau 2). L'action de la Banque s'inscrit également dans le cadre des Cinq Hautes Priorités en appuyant particulièrement l'industrialisation, l'amélioration de la qualité de vie et l'agriculture. Le PAMSFI tient aussi compte de deux priorités d'intervention définies par la Banque dans sa stratégie pour la période 2013-2022, en l'occurrence, la gouvernance et le développement du secteur privé. Le programme proposé répond aussi aux piliers de la politique et stratégie de développement du secteur financier 2014-2019, à savoir: (i) accroître l'accès à un éventail de services financiers de qualité, fiables et abordables ; (ii) renforcer les marchés financiers ; et (iii) améliorer la gouvernance du secteur financier. Le tableau ci-dessous met en évidence les liens entre le PAMSFI, le DSP-i et les priorités nationales du pays.

Tableau 2 - Liens entre le PND, le DSP et le PAMSFI



4.2. Respect des critères d'éligibilité

4.2.1. **La Tunisie remplit les conditions pré-requises pour l'utilisation de l'instrument de l'appui budgétaire** (Annexes techniques 1 et 3). Sur le plan politique, le pays a réussi sa transition avec l'adoption d'une nouvelle Constitution, la tenue d'élections générales et la nomination d'un nouveau Gouvernement en février 2015. Malgré les contraintes, le Gouvernement maintient sa volonté de conduire les réformes nécessaires à la transformation économique du pays et la réduction des disparités régionales et sociales. Il s'emploie aussi à assurer la stabilité macro-économique, poursuivre un nouveau programme avec le FMI et améliorer les conditions sécuritaires. Par ailleurs, le Gouvernement s'est doté d'un programme stratégique de développement et d'un programme national des réformes majeures 2016-2020. Le pays bénéficie aussi de l'appui harmonisé des partenaires techniques et financiers et démontre une solidité de son système de finances publiques dont le risque fiduciaire a été jugé modéré.

4.3. Collaboration et coordination avec les autres partenaires

4.3.1. **La conception du PAMSFI a bénéficié d'une forte coordination avec les autres bailleurs actifs dans le secteur en Tunisie.** Il inclut plusieurs mesures de réformes communes avec le nouveau programme du FMI et complète le programme du secteur financier de la Banque mondiale, en cours de validation. La Banque a également eu une étroite collaboration avec la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD), qui a signé un Accord-cadre avec la Tunisie. Ceci se traduit, notamment, par l'harmonisation des mesures de réformes dans les domaines d'intervention communs. Etant donné les programmations différenciées ainsi que les décalages résultant de la différence des années fiscales des différents partenaires, l'approche de programmes parallèles s'est imposée. Des réunions régulières de concertation et d'échanges sur les problèmes identifiés et les mesures requises ont été menées entre les différentes institutions tout au long de la phase de préparation et de conception du programme, y compris avec l'Agence française de développement, pour le secteur de la microfinance et la KfW qui appuie la mise en place de la Banque des régions. En guise de mécanismes de coordination, notons que les différents bailleurs se rencontrent périodiquement dans le cadre de groupes de travail thématiques, pour faire le point sur les problèmes du secteur, partager les informations financières relatives à leurs opérations, et identifier des synergies.

4.4. Lien avec les autres opérations de la Banque

4.4.1. **En fin mars 2016, le portefeuille actif de la Banque en Tunisie s'élevait à 1,213 Milliards d'UC d'engagements,** comprenant quarante-trois (43) opérations, dont vingt-six (26) assistances techniques pour

un montant cumulé de 21,4 Millions d'UC. Les opérations du secteur public représentaient 82,32% de l'ensemble de la valeur des opérations en cours, le secteur privé (15,91%) et les assistances techniques (1,76%). La distribution sectorielle du portefeuille montre une dominance des infrastructures (77%), suivi du multi-secteur (14,4%), de l'agriculture (5,2%), et du financement des entreprises (3,5%). Au 16 mars 2016, le taux de décaissement du portefeuille des opérations de prêts (hors secteur privé) s'élevait à 62,34% et la performance du portefeuille est jugée satisfaisante. En outre la Banque assure un suivi rigoureux du portefeuille en vue d'anticiper les problèmes de mise en œuvre et de prendre des actions idoines dans l'objectif d'observer la conformité avec les directives présidentielles en vigueur.

4.4.2. Le PAMSFI constitue un vecteur de soutien aux autres opérations de la Banque en Tunisie. A ce titre, son impact viendra consolider les acquis obtenus grâce aux Programmes d'appui aux réformes (PARDI, PAGDI et PADRCE⁸), mis en œuvre après la révolution. En effet ces programmes soutiennent les structures régionales, un meilleur cadre des affaires dans les régions et l'employabilité des jeunes, alors que le PAMSFI apportera une complémentarité du côté de l'offre des financements adressés aux porteurs de projets et aux TPME. Le programme est également complémentaire aux activités du projet de ligne de crédit PME Apex Facility destiné à appuyer les PME en vue de préserver l'emploi. Le PAMSFI est également complémentaire avec les projets d'investissement dans les secteurs de l'infrastructure soutenus par la Banque. En effet ces projets visent à améliorer la compétitivité en réduisant les coûts de production pour le secteur privé, alors que le programme proposé accompagne cet effort à travers la facilitation de l'accès des entreprises aux financements. Enfin, sur le plan régional, le PAMSFI et le Programme d'appui à la résilience et inclusion financières du Maroc (PARSIF), deux opérations préparées simultanément, permettent de renforcer et d'harmoniser les opérations de la Banque en matière de développement du secteur financier dans la région nord.

4.4.3. Liens avec les projets d'assistance technique : Ce programme a bénéficié d'importants effets de levier par le biais de son articulation avec des assistances techniques destinées à : (i) améliorer le financement des PME à travers l'appui à la Banque de financement des PME (BFPME) ; et (ii) l'appui à l'amélioration de la performance des Spécialistes en valeurs du trésor pour le marché de la dette et (iii) l'étude du dispositif de financement BTS/AMC qui a bénéficié à la banque Tunisienne de solidarité.

4.4.4. En termes de leçons tirées des opérations précédentes, depuis la Révolution de 2011, la Banque a financé trois opérations d'appui aux réformes en soutien à la transition démocratique et à la relance de la croissance en Tunisie. Les rapports d'achèvement de ces programmes ont conclu à la performance et à l'appropriation satisfaisante du pays dans la conduite des réformes. A cet effet, parmi les principales leçons apprises, on peut citer la nécessité de prévoir le temps nécessaire pour le suivi de la maturation des mesures de réformes, en particulier celles présentant un éventuel risque social et politique dans leur mise en œuvre. La conception du PAMSFI a tenu compte de ces principales leçons, notamment, en maintenant le programme sur deux années (2016 – 2017). Par ailleurs, les résultats et leçons de la mise en œuvre de certaines réformes appuyées par les programmes précédents a permis de concevoir les mesures du PAMSFI comme reflété dans le tableau 3.

Tableau 3 - Leçons tirées des opérations antérieures de la Banque

Principaux enseignements tirés	Mesures prises pour intégrer les leçons dans le programme
La nécessité d'accompagner le gouvernement par une assistance technique dans le cadre d'un appui budgétaire.	Le PAMSFI a identifié une assistance technique pour appuyer la mise en place d'une agence du Trésor et l'amélioration de la performance des Spécialistes en valeurs du trésor
La difficulté de vérification quant au nombre élevé de mesures et aux indicateurs du cadre logique se pose pour les indicateurs chiffrés du programme de courte durée.	La durée d'exécution du programme sera de 18 mois. Par ailleurs, des indicateurs intermédiaires (qualitatifs) ont été retenus compte tenu des effets différés de certaines mesures.

⁸ PARDI: Programme d'Appui à la Relance Economique et au Développement Inclusif ; PAGDI : Programme d'Appui à la Gouvernance et au Développement Inclusif ; PADRCE : Programme d'appui au développement des compétences et à la création d'emploi.

La Banque a appuyé dans les programmes précédents la validation de la stratégie de restructuration des associations du microcrédit. Mais aussi, l'appui à un meilleur ciblage des familles nécessiteuses et la mise en place d'un identifiant social unique.

Le PAMSFI appuiera l'élaboration de la stratégie de l'inclusion financière, qui part pour le secteur de microfinance, d'une situation assainie après la restructuration des associations de microcrédit. Le PAMSFI appuiera aussi la mise en place d'un système de paiement mobile pour les transferts sociaux au profit des familles nécessiteuses qui s'appuiera sur l'identifiant unique et un meilleur ciblage dans sa mise en œuvre.

4.5. Travaux d'analyse qui sous-tendent l'opération

4.5.1. **La conception du présent Programme a bénéficié de plusieurs travaux réalisés par la Banque et d'autres partenaires.** Le Diagnostic de croissance pour la Tunisie : vers un nouveau modèle économique (2013), a permis de faire ressortir les principales contraintes pesant sur l'investissement en Tunisie, y compris, les difficultés du financement. Le Diagnostic synthétique du secteur financier, réalisé par la Banque et la Banque mondiale en 2014, fait également ressortir les faiblesses pour chacune des composantes du secteur financier et propose des recommandations de réformes. Le programme a également bénéficié des recommandations du diagnostic des marchés de capitaux pour la Tunisie réalisé par la Banque et ses partenaires de développement dans le cadre du partenariat de Deauville et de l'initiative arabe pour le développement des marchés de capitaux. Notons aussi que le PAMSFI a été renseigné par les résultats de travaux de recherche produit par la Banque tel que le livre sur l'inclusion financière en Afrique et l'analyse de l'impact des bureaux et registres de crédits sur l'accès des PME au financement.

V. LE PROGRAMME ENVISAGÉ

5.1. But et objectif du programme

5.1.1. **Le PAMSFI a pour but de contribuer à créer les conditions nécessaires pour une croissance économique accélérée, résiliente et inclusive à travers un renforcement du rôle du secteur financier dans le financement de l'économie et des couches vulnérables.** Il vise en particulier à accompagner l'émergence d'un nouveau modèle de développement pour la Tunisie, dans lequel le secteur privé peut se développer et créer de l'emploi sur tout le territoire tunisien, et où les segments défavorisés de la population peuvent contribuer à la croissance et en bénéficier. Les objectifs spécifiques du programme sont le renforcement de la gouvernance du secteur financier et son approfondissement à travers l'amélioration de l'accès des populations et des entreprises aux services financiers et la diversification des instruments financiers. **L'assistance de la Banque est justifiée par la nécessité d'appuyer les réformes prioritaires du secteur financier engagées par le Gouvernement dans le cadre de son objectif de transformation structurelle de l'économie.** Par ailleurs, le PAMSFI représente une activité clé planifiée dans l'exécution du DSP-i de la Banque pour la période restante en 2016.

5.2. Composantes du programme

5.2.1. **Le PAMSFI se décline en deux composantes complémentaires.** La première, visant l'amélioration de l'inclusion financière, appuiera des réformes pour développer la microfinance, les services financiers mobiles, faciliter l'accès aux crédits aux entreprises dans les régions, aux femmes et aux petits agriculteurs et aux nouveaux porteurs de projets, notamment les jeunes. La seconde composante, appuiera quant à elle, les réformes liées au renforcement de la résilience du secteur financier et le développement des marchés des capitaux pour un financement plus important et efficace de l'économie. Les différentes mesures soutenues par le programme sont décrites dans la matrice des réformes (Annexe 2).

Composante I – Amélioration de l'inclusion financière pour une réduction des disparités sociales et régionales

Sous-composante I.1 - Amélioration de l'inclusion financière des populations vulnérables

5.2.2. **Problèmes et contraintes :** L'inclusion financière en Tunisie demeure limitée avec une offre de services financiers peu diversifiée et accessible (taux d'inclusion financière de 36%). Les services financiers mobiles sont peu utilisés en Tunisie, comme le montre leur taux de pénétration de 4%, alors que la pénétration de la téléphonie mobile est de 118%. Ceci reflète le manque d'attrait de ces services qui sont souvent liés à un compte bancaire et limités à un seul opérateur en l'absence d'interopérabilité. De même, le secteur de la microfinance demeure nettement en dessous de son potentiel (annexe technique 10) et le taux de pénétration

des assurances, au niveau du secteur agricole, demeure marginal, malgré les risques importants encourus par les petits exploitants agricoles, notamment à cause des aléas climatiques. Par ailleurs, les transferts sociaux, du gouvernement à la population (G2P), ne bénéficient pas des nouvelles technologies des services financiers mobiles. Les coûts des mandats postaux que supporte l'état pour envoyer les ressources aux 235 000 familles nécessiteuses s'élève à 6MDT annuellement en sus du coût qui incombe aux bénéficiaires.

5.2.3. Mesures récentes adoptées par le Gouvernement : Conscientes de l'importance de l'inclusion financière pour améliorer la qualité de vie de la population et élargir les opportunités d'emploi, les autorités tunisiennes se sont engagées à élaborer une stratégie nationale de l'inclusion financière. Le gouvernement a organisé un atelier national fin mai 2016, avec notamment un appui de la Banque, pour présenter le bilan de la vision concertée du secteur de la microfinance et lancer l'élaboration de la nouvelle stratégie. De même, les autorités continuent à travailler sur les textes d'application du décret-loi de 2011 afin de finaliser le cadre réglementaire du secteur de la microfinance. La finalisation du cadre réglementaire, permettra au secteur de se professionnaliser et de se développer davantage, offrant ainsi plus d'opportunités d'entrepreneuriat et d'emplois aux jeunes et aux femmes (18-35) qui représente déjà plus de 26% et 57% des emprunteurs actifs du secteur, respectivement. Les autorités se sont également engagées à développer davantage l'offre des assurances agricoles. A cet effet, des expériences pilotes et études pour la mise en place de l'assurance indicielle sont en cours (annexe technique 11). Ce mécanisme permettra d'améliorer l'efficacité de l'action publique dans ce secteur qui coûte à l'état environ 10 MDT par an de sécheresse pour compenser quelques 150 000 agriculteurs lésés. Sur le plan des services financiers mobiles, des initiatives fragmentées pour développer des plateformes dédiées ont été développées ces dernières années. La Banque centrale a lancé l'initiative pour désigner un switch national unique pour les paiements mobiles et elle a intégré dans la nouvelle Loi bancaire la notion d'établissements de paiement.

5.2.4. Activité du Programme : Pour répondre à ces défis d'amélioration de l'inclusion financière, il a été convenu dans le cadre de ce programme de mettre en œuvre les mesures de réformes suivantes : ***pour promouvoir l'inclusion financière:*** (i) adoption par le Conseil des Ministres de la stratégie nationale de l'inclusion financière, incluant entre autre un volet lié à l'éducation financière; et (ii) l'adoption par le conseil des Ministres du décret relatif à la composition et au fonctionnement de l'observatoire de l'inclusion financière ***pour développer une microfinance responsable:*** (iii) Emission de l'Arrêté du Ministre des finances sur le traitement équitable (protection) de la clientèle de la microfinance et (iv) Opérationnalisation de la centrale de risque des micro-crédits; ***pour diversifier les services financiers offerts aux couches vulnérables:*** (v) Emission d'un arrêté du Ministre des finances pour lister les produits de micro-assurances; (vi) Validation de la phase pilote de la mise en œuvre de l'assurance agricole indicielle et de l'étude de faisabilité du mécanisme global des assurances agricoles; (vii) Lancement du produit national de paiement mobile inter-banques et inter-opérateurs télécom basé sur une plateforme gérée par la SMT (représentant une forme de partenariat public-privé entre la BCT, la SMT et les opérateurs de téléphonie mobile); et (viii) Lancement d'un système pour le paiement des transferts sociaux au profit des familles nécessiteuses via les services financiers mobiles.

5.2.5. Résultats attendus : La mise en œuvre de ces mesures permettra de disposer d'une stratégie nationale de l'inclusion financière qui aboutira à : l'amélioration de l'inclusion financière de 36% à plus de 38% en 2017 et l'augmentation du taux de pénétration des services financiers mobiles de 4% à 10% à l'horizon 2017. Par ailleurs, le recours aux transferts mobiles pour le programme d'appui aux familles nécessiteuses, permettra d'améliorer les conditions de vie et de réduire les coûts indirects de quelques 235 000 familles nécessiteuses.

Sous-composante I.2 - Amélioration de l'accès aux financements aux TPME

5.2.6. Problèmes et contraintes : Certaines cibles telles que les femmes et jeunes entrepreneures, les exploitants agricoles et les PME dans les régions de l'intérieur du pays méritent une attention particulière en termes d'accès au financement. Par ailleurs, les financements de l'innovation et du capital-risque, malgré des cadres incitatifs, demeurent limités (Cf. §2.6.4). La loi sur la protection des consommateurs contre les taux excessifs de financement, a engendré un effet d'éviction pour plusieurs PME. En effet, cette loi limite l'accès des entreprises aux financements à cause d'un plafonnement du taux d'intérêt, qui ne permet pas aux

établissements de crédits d'intégrer le coût du risque, et les détournent donc de l'accompagnement de certaines entreprises, risquées mais prometteuses. Finalement, l'accès au financement est aussi limité par le manque d'informations sur les emprunteurs à cause de l'absence du crédit bureau qui permettrait, en plus de la Centrale des risques gérée par la Banque centrale, de fournir aux établissements de crédits des éléments d'appréciation sur les profils des emprunteurs.

5.2.7. Mesures récentes adoptées par le Gouvernement : Conscientes du défi de l'amélioration du financement pour impulser un nouveau modèle de développement, les autorités tunisiennes ont amorcé plusieurs réformes dans ce domaine. Le secteur bancaire qui était caractérisé par la prédominance de banques publiques, rencontrant d'importants problèmes de sous-capitalisation et d'exposition à des créances en souffrance, a connu d'importantes avancées depuis 2011, avec la restructuration et la recapitalisation de ces banques et l'amélioration de leur gouvernance. Le financement des entreprises dans les régions et l'amélioration du système de garantie, notamment pour les PME et jeunes entrepreneurs, sont aussi au cœur des préoccupations des autorités. Dans ce cadre, des travaux pour la mise en place de la Banque des régions sont dans un stade avancé afin de restructurer les principaux mécanismes mis en place par l'état pour le financement des cibles prioritaires et régions défavorisées. La Banque de régions proposera, entre autres, des produits spécifiques aux jeunes porteurs de projets, qui sont souvent dépourvus de garanties suffisantes pour accéder au crédit au niveau du secteur bancaire. Par ailleurs, pour améliorer la prise des risques des banques dans le financement octroyé aux entreprises, un assouplissement du cadre régissant le taux effectif global (TEG), couplée à un renforcement de la gestion des risques, est envisagé par les autorités. Au niveau, du capital-risque, l'exception faite dans la LF 2015 au niveau du cadre dédié pour rendre éligibles les entreprises en difficulté devra être étendu dans le temps, afin de tenir compte de la conjoncture économique difficile dans le pays et le besoin important de ce genre d'entreprises.

5.2.8. Activité du Programme : Le programme soutiendra les mesures décrites ci-après dans le cadre de cette sous-composante. ***Pour améliorer l'accès des TPME aux financements dans les régions :*** (i) Adoption par le comité de pilotage du modèle institutionnel (mission, champ, modalité de financement), pour la mise en place de la Banque des régions, tel que recommandé par le Conseil des Ministres Restreint consacré à l'examen de la mise en place de la Banque des, et (ii) Adoption par le Conseil des Ministres d'un projet de loi relatif à la création de la Banque des régions ; ***Pour assouplir les conditions d'accès aux crédits bancaires pour les TPME :*** (iii) Adoption par le Conseil des Ministres d'un projet de loi portant révision de la loi n°2008-56 relative aux taux d'intérêts excessifs pour les entreprises (pour augmenter la marge de 20% à au moins 33% entre le TEG et le calcul du taux excessif de crédit) ; (iv) Adoption par le Conseil des Ministres d'un cadre juridique pour la mise en place de Crédit bureau sous la supervision de la BCT ; ***Pour améliorer l'accès des femmes entrepreneures aux crédits :*** (v) Opérationnalisation de la convention entre la BTS et le Ministère de la femme pour le lancement d'un produit de financement dédié aux femmes entrepreneurs; et ***Pour développer l'activité du Capital investissement dans le financement des TPME :*** (vi) Extension pour une période de 3 ans (31 décembre 2019) des dispositions de l'article 22 de la loi de finance 2015 permettant aux sociétés de capital-risque de soutenir la restructuration financière des entreprises économiques et des établissements touristiques.

5.2.9. Résultats attendus : La mise en œuvre des mesures du programme convenues au titre de cette sous-composante devrait contribuer à améliorer le taux du crédit aux entreprises privées par rapport au PIB de 73,6% du PIB en 2015 à 78% en 2017. Les femmes et jeunes entrepreneurs devraient bénéficier d'un meilleur accès au financement ainsi que les entreprises établies dans les régions intérieures du pays.

Composante II - Renforcement de la résilience du secteur financier et développement des marchés de capitaux pour un financement efficient de l'économie

Sous-composante II.1 - Renforcement du dispositif de gouvernance et de l'infrastructure du secteur financier

5.2.10. Problèmes et contraintes: La résilience du secteur financier est négativement affectée par la lourdeur et le manque d'efficacité de plusieurs textes, l'absence de données fiables permettant l'évaluation des risques clients (crédit bureau) aussi bien dans le secteur bancaire que dans le secteur de l'assurance, et le besoin d'une refonte des systèmes d'information (SI) de la quasi-totalité des institutions.

5.2.11. **Mesures récentes adoptées par les autorités:** S'agissant du renforcement du dispositif de gouvernance du secteur financier, un vaste chantier de réformes est actuellement en cours. Les autorités travaillent notamment à la refonte du statut de la Banque centrale de Tunisie (BCT), pour renforcer son indépendance et la supervision, et améliorer les dispositifs de la mise en œuvre de la politique monétaire. Les autorités ont également engagé la révision de la loi bancaire afin d'y intégrer, entre autres, un dispositif de garantie des déposants, pour renforcer la confiance dans le système bancaire et faire converger le secteur vers les meilleures pratiques internationales. La refonte du Code des assurances est également lancée. Ceci permettra de disposer d'un cadre juridique qui renforcera la gouvernance du secteur, sa supervision par le Comité général des assurances (CGA) et ses règles prudentielles. Finalement, la révision de la loi régissant les marchés financiers de 1994 et de ses règlements d'application a commencé, ce qui contribuera à moderniser le marché, renforcer sa gouvernance et son attractivité, mais aussi faciliter l'accès des PME au marché financier. Cette réforme vise notamment, le renforcement de la gouvernance du CMF, la création d'un collège des sanctions aux manquements administratifs, et l'encadrement des activités d'analyse financière, dont le rôle est crucial pour l'efficacité du marché des titres de créances publics.

5.2.12. **Activités du programme:** Les actions retenues au titre du présent programme, dans une approche sélective équilibrant maturité des mesures et impact, **visent à moderniser le cadre légal et réglementaire régissant le secteur financier** : (i) l'adoption par ARP de la loi portant révision de la loi bancaire n°2001-65 de juillet 2001 relative aux établissements de crédit ; (ii) l'adoption par l'ARP de la loi portant révision de la loi 58-90 relative au statut de la BCT; (iii) l'adoption par le Conseil des ministres du projet de loi portant révision de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier; (iv) le recensement des textes régissant le secteur financier; (v) l'adoption d'un règlement du CMF relatif aux manquements administratifs; et (iv) l'adoption par le Conseil des ministres du projet de loi portant sur le Code des assurances.

5.2.13. **Résultats attendus:** Il est attendu que la mise en œuvre des mesures du programme se concrétise par un accroissement de la contribution du marché financier au financement de l'économie de 9,2% en 2015 à 10,5% en 2017 ; et un accroissement du taux de pénétration de l'assurance de 2% en 2015 à 3% en 2017.

Sous-composante II.2 - Développement des marchés de capitaux

5.2.14. **Problèmes et contraintes:** Les marchés de capitaux tunisiens sont caractérisés par le manque de profondeur et de liquidité (annexe technique 13). Ceci se traduit par une faible contribution des marchés de capitaux au financement de l'économie. S'agissant du marché des titres de créance publics, l'on note l'impact du problème de liquidité que connaît le secteur bancaire sur les taux des souscriptions des bons du Trésor ainsi que la quasi absence de marché secondaire. La fonction de gestion de la dette publique se caractérise par un cadre institutionnel fragmenté et par la diversité des acteurs au niveau de la négociation. Ces contraintes rendent difficile la mobilisation de ressources domestiques par l'Etat, la gestion active de la dette publique, et la construction et publication d'une courbe des taux efficiente, référentiel nécessaire pour les émissions du secteur privé et la valorisation des actifs (annexe technique 14). S'agissant des conditions d'accès au marché boursier, l'on constate un manque d'adaptation aux besoins des PME afin de favoriser leur accès au financement par la Bourse : lourdeur des procédures, inadéquation des prospectus et conditions d'entrée à la cote, et manque d'accompagnement.

5.2.15. **Mesures récentes adoptées par les autorités:** Un nouveau Cahier de charges des SVT est en cours d'élaboration par la direction de la dette au ministère des finances en consultation avec le CMF, la BCT et la place. La BVMT en consultation avec la place, travaille aussi sur l'élaboration d'un Kit pour les PME afin d'encourager leur financement par le marché.

5.2.16. **Activités du programme:** Les actions retenues au titre du présent programme visent à **approfondir et améliorer l'efficacité du marché des titres publics** : (i) l'adoption d'un décret portant création d'une agence tunisienne du trésor (ATT) pour permettre une gestion plus active de la dette et de la trésorerie publiques; (ii) Transmission pour signature du nouveau cahier de charges des SVT pour le renforcement de la supervision des opérations sur les titres du trésor; (iii) Développement d'un référentiel efficace pour les émissions et la

valorisation des actifs par la mise en place et publication d'une courbe de taux; et **à améliorer les conditions d'accès au marché boursier** : (iv) la révision de l'arrêté du Ministre des finances du 27 mars 1996 fixant les taux et les modalités de perception des redevances et commissions revenant au CMF et à la BVMT au titre des émissions de titres, transactions et autres opérations boursières; (v) Publication pour la consultation publique des projets des règlements du CMF relatifs à l'appel public à l'épargne et au règlement général de la bourse, en application du nouveau code régissant les marchés financiers, tenant compte des spécificités du marché alternatif; et (vi) le lancement par la BVMT d'un Kit d'accès des PME au financement par le marché boursier.

5.2.17. Résultats attendus: Il est attendu que la mise en œuvre des mesures du programme se concrétise par un accroissement du taux de souscription des titres publics et une augmentation de la capitalisation boursière. Ceci sera impulsé par une réduction substantielle (plus de 10 fois) des coûts des opérations en bourse.

5.3. Dialogue sur les politiques

5.3.1. Durant les deux dernières années, la Banque a maintenu un dialogue politique de proximité avec les autorités tunisiennes sur le secteur financier. Les thématiques abordées ont porté sur le financement des PME, la restructuration du secteur de la microfinance, les services financiers mobile, le capital-risque et le financement des régions de l'intérieur. Dans le cadre du présent programme, ce dialogue continuera pour le suivi de la mise en œuvre des réformes convenues, mais également, pour apporter le conseil et l'assistance technique nécessaires aux autorités.

5.4. Conditions relatives au prêt

5.4.1. Mesures préalables : Le dialogue avec le Gouvernement a permis d'identifier les mesures suivantes comme actions préalables à la soumission du PAMSFI au Conseil (Cf. tableau 4). Ces mesures ont été retenues compte tenu de leur degré de maturité, du dialogue approfondi dont elles ont fait l'objet mais également de leur impact important sur les résultats du programme à moyen et long terme.

Tableau 4 - Mesures préalables

Composante	Mesures préalables
Composante 1. Amélioration de l'inclusion financière pour une réduction des disparités sociales et régionales	
Mesure 1	Emission de l'Arrêté du Ministre des finances sur le traitement équitable (protection) de la clientèle des institutions de la microfinance
Mesure 2	Lancement du produit national de paiement mobile inter-banques et inter-opérateurs télécom basé sur une plateforme gérée par la SMT
Mesure 3	Adoption par le comité de pilotage du modèle institutionnel pour la mise en place de la Banque des régions, tel que recommandé par le Conseil des Ministres Restreint consacré à l'examen de la mise en place de la Banque des régions
Composante 2. Renforcement de la résilience du secteur financier et développement des marchés de capitaux pour un financement efficient de l'économie	
Mesure 4	Adoption par l'Assemblée des Représentants du Peuple de la loi portant révision de la loi 58-90 relative au statut de la BCT
Mesure 5	Signature du nouveau cahier des charges des spécialistes en valeurs du trésor (SVT).
Mesure 6	Révision de l'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996 fixant les taux et les modalités de perception des redevances et commissions revenant au CMF et à la BVMT au titre des émissions de titres, transactions et autres opérations boursières

5.4.2. Application des bonnes pratiques en matière de conditionnalité : Le PAMSFI répond aux critères de bonnes pratiques en matière de conditionnalité relatives aux appuis budgétaires : (i) une bonne appropriation par le Gouvernement; (ii) une coordination étroite et continue avec les autres partenaires (FMI, BM, AFD, BERD, KfW et UE); (iii) un alignement sur les priorités nationales et sur les axes du PSD ; (iv) une sélectivité et la parcimonie dans la définition du nombre de conditions clés; et (v) un alignement de l'appui de la Banque au cycle budgétaire de la Tunisie correspondant à l'année fiscale 2016.

5.5. Besoins et mécanismes de financement

5.5.1. Selon les prévisions, les besoins de financement externe net de la Tunisie pour la période 2016 s'élèveraient à environ 2 milliards d'EUR, soit environ 4699 millions de dinars (tableau 5). La couverture de ces besoins de financement extérieurs devrait être assurée par des tirages extérieurs, notamment auprès des bailleurs. Le présent prêt de la Banque, qui s'élève à 268 millions d'euros, représente près de 13,34% des besoins de financement extérieur sur la période 2016.

Tableau 5 - Besoins de financement

	millions de dinars		millions d'EUR	
	2016	2017	2016	2017
Total des recettes et dons	22 470	23 618	9 597	10 088
Total des dépenses et prêts nets	29 469	31 651	12 587	13 519
<i>dont, paiements d'intérêts</i>	1 825	2 001	779	855
<i>dont, dépenses en capital</i>	5 916	6 300	2 527	2 691
Besoins de financement	6 999	8 033	2 989	3 431
Financement intérieur	2 300	2 450	982	1 046
Financement extérieur	4 699	5 583	2 007	2 385
<i>Prêts affectés</i>	620	707	265	302
<i>Prêts non affectés</i>	4 097	4 876	1 750	2 083
<i>dont, BAD PAMSFI</i>	627		268	
<i>dont, BAD PADRI</i>	396		169	
<i>dont, FMI</i>	630	1 306	269	558
<i>dont, Banque mondiale</i>	1 126	520	481	222
<i>dont, Union Européenne</i>	226	1 135	97	485
<i>dont, émissions</i>	1 017	1 040	434	444
<i>autres,</i>	57	355	24	152

Source : Autorités tunisiennes, CDMT Mai 2016

VI. MISE EN OEUVRE DE L'OPÉRATION

6.1. Bénéficiaires du programme

6.1.1. Le bénéficiaire final du programme est la population tunisienne dans son ensemble. Celle-ci profitera d'une amélioration de leurs conditions grâce à une croissance économique inclusive et durable rendu possible par la disponibilité d'opportunités économiques et d'emplois. Le secteur privé, bénéficiera également du PAMSFI. Son accès au financement sera facilité grâce à l'amélioration de l'offre des services financiers, y compris dans les régions intérieures du pays.

6.2. Impact attendu sur le genre, les pauvres et les groupes vulnérables

6.2.1. L'un des objectifs principaux du PAMSFI est le renforcement de l'inclusion financière. Plus de 50% des bénéficiaires du micro-crédit en Tunisie sont des femmes et 26% sont des jeunes, qui empruntent pour financer de petits projets productifs dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat, le plus souvent en milieu rural. La stratégie d'inclusion appuyée par le PAMSFI devra aussi favoriser l'inclusion économique et financière des pauvres par d'autres canaux. Le PAMSFI inclut aussi une mesure dédiée au financement des femmes entrepreneurs. Par ailleurs, plusieurs franges de la population, y compris, les familles nécessiteuses et les étudiants, devraient bénéficier du développement des services financiers mobiles pour recevoir leurs allocations.

6.3. Impact sur l'environnement et le changement climatique

6.3.1. Sur le plan du changement climatique, le PAMSFI n'a pas d'impacts environnementaux et sociaux potentiels. Le PAMSFI a été classé en catégorie 3 conformément aux procédures environnementales et sociales de la Banque. Il devrait toutefois renforcer la résilience des petits agriculteurs aux aléas climatiques grâce à une meilleure couverture à travers l'assurance indicielle.

6.4. Impact dans d'autres domaines

6.4.1. En se concentrant sur l'amélioration de l'accès au financement des entreprises, le PAMSFI contribuera au développement d'un environnement favorable aux activités du secteur privé. La

facilitation de l'accès des entreprises au financement est d'autant plus importante que ce facteur constitue l'un des principaux obstacles pour faire des affaires en Tunisie.

6.5. Mise en œuvre, suivi et évaluation

6.5.1. La mise en œuvre du programme sera assurée par le Ministère des finances (MdF), en coordination étroite avec le Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI). Ce Ministère a mis en œuvre de façon satisfaisante plusieurs programmes d'appui aux réformes de différents bailleurs. Il a également la capacité de mobiliser les différentes parties prenantes impliquées dans le Programme, pour la consultation, la coordination de la mise en œuvre des mesures du programme. Le cadre macro-économique et la matrice de mesures convenus formeront la base de suivi-évaluation du PAMSFI (Annexe 2). Il est prévu des missions de supervision pendant la durée d'exécution du programme afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre. La représentation de la Banque en Tunisie assurera un suivi continu de la mise en œuvre des réformes du programme.

6.6. Gestion financière décaissement et acquisition

6.6.1. Evaluation du risque fiduciaire : L'Évaluation du risque fiduciaire de la Tunisie conduite dans le cadre du DSP intérimaire a conclu à un niveau de risque modéré, sur la base des plus récents diagnostics sur la gestion des finances publiques (PEFA de 2010, scan d'intégrité de l'OCDE d'octobre 2013). Une mise à jour de certains aspects du risque fiduciaire a été effectuée lors de la mission d'évaluation du PAMSFI incluant une évaluation des risques spécifiques du secteur financier. Il en ressort que le système de gestion des finances publiques tunisien permet une préparation et une exécution acceptables du budget annuel et présente un dispositif adéquat de contrôle interne et de vérification des dépenses. La Tunisie a engagé des réformes profondes pour renforcer davantage le cadre de la gestion des finances publiques, selon les axes d'intervention décrits au paragraphe 2.4. Par ailleurs, les résultats de l'évaluation de l'opération indiquent que, dans l'ensemble, les dispositifs de gestion administrative, financière et comptable des fonds publics du secteur financier, sont en place et fonctionnent.

6.6.2. Mécanismes de gestion financière et de décaissement : Du fait de la nature de l'opération (appui budgétaire), l'utilisation des ressources financières sera soumise à la réglementation nationale des finances publiques y compris le système de passation des marchés. Le circuit de la dépense publique sera utilisé dans son entièreté et les règles de contrôle internes y afférentes seront appliquées. Cet appui budgétaire contribuera, de par le décaissement de sa tranche unique en 2016, au financement du déficit budgétaire 2016. Les ressources du présent appui budgétaire ont déjà été inscrites dans la Loi de finances de 2016, adoptée fin 2015.

6.6.3. Le prêt de 268 millions d'euros sera décaissé en une tranche unique sous réserve de la satisfaction par l'Emprunteur des conditions générales et spécifiques de l'opération (Cf. § 5.4.1, 7.1 et 7.2). A la demande de l'Emprunteur, la Banque décaissera les fonds de ce prêt en devises dans un compte spécial ouvert à la BCT. L'Emprunteur devra s'assurer qu'une fois le dépôt est effectué sur ledit compte, l'équivalent des fonds en monnaie locale sera transféré au Compte Courant du Trésor. Le MdF fournira à la Banque, dans un délai de 30 jours après le décaissement, une lettre de confirmation de ce transfert indiquant que le montant total du prêt a été reçu, converti et reversé dans le compte courant du Trésor, accompagné des avis d'opérations émis par la BCT.

6.6.4. Etant donné le niveau modéré du risque fiduciaire global, ce programme fera l'objet d'une supervision fiduciaire annuelle. Les rapports mensuels d'exécution budgétaire, publiés sous le nom « Rapports provisoires d'exécution du budget de l'Etat », seront consultés. Par ailleurs, (i) la loi de règlement liée à l'exécution de la Loi de Finances et (ii) le rapport de la Cour des comptes y afférent pour l'année 2016 et 2017, seront consultés par la Banque au titre du suivi du programme.

6.6.5. L'audit interne du PAMSFI s'appuiera sur le dispositif national de vérification interne à posteriori exercé par le Contrôle général des finances (CGF). Celui-ci réalisera un audit spécifique portant sur les flux financiers et un audit sur la performance dans la réalisation des mesures. Le délai de soumission

du rapport spécifique d'audit des flux et de la performance par le CGF à la Banque sera de six mois à compter de la clôture du Programme.

6.6.6. **Acquisitions** : L'opération étant un appui budgétaire sectoriel, elle s'appuiera sur le système national des marchés publics. Le nouveau système des marchés publics en vigueur depuis juin 2014 apporte une réponse positive à une majorité des faiblesses et préoccupations identifiées par différentes évaluations du système précédent et s'avère globalement conforme aux exigences internationales. Une mise à jour de la dernière évaluation de la banque a été faite au moyen d'une nouvelle méthodologie adoptée en 2016. Cette mise à jour, qui a pris en compte des dernières avancées significatives enregistrées, a conclu à un niveau de risque modéré pour le volet passation des marchés avec quelques actions d'amélioration décrites en annexe. En outre, les informations collectées auprès d'un échantillon d'acteurs publics du secteur financier, font ressortir que des mesures récentes ont été prises pour renforcer la gouvernance dans le secteur et qu'aucun élément significatif se rapportant à la passation des marchés ne justifie que le volet acquisition de l'évaluation du risque fiduciaire pour le secteur financier se différencie de la situation au plan national (annexe technique 1). Compte tenu de ce qui précède, l'utilisation du système national des marchés publics offre suffisamment de garanties pour que les ressources du prêt soient utilisées de manière transparente, économique et efficace.

VII. DOCUMENTATION ET AUTORITÉ JURIDIQUES

7.1. Documentation juridique

7.1.1. **La Banque (BAD) conclura un accord de prêt avec la République tunisienne** aux fins de l'exécution du PAMFSI pour un montant de 212,7 millions d'UC soit 268 millions d'EUR.

7.1.2. **Conditions préalables d'entrée en vigueur du prêt** : L'entrée en vigueur du prêt sera subordonnée à la satisfaction des conditions stipulées à la section 12.1 des Conditions générales applicables aux Accords de prêt.

7.2. Conditions liées à l'intervention de la Banque

7.2.1. **Conditions préalables à la présentation du PAMFSI au Conseil** : Il a été convenu d'un commun accord avec le Gouvernement au moment de l'instruction du programme, de réaliser les mesures préalables indiquées au point 5.4.1 (tableau 4) avant la présentation du programme au Conseil d'Administration de la Banque.

7.2.2. **Conditions préalables au décaissement**. Le décaissement de la tranche unique du prêt, d'un montant de 268 millions d'euros, sera subordonné à la satisfaction de la condition ci-dessous :

- Transmission à la Banque des preuves de l'existence d'un compte spécial ouvert à Banque Centrale de Tunisie et destiné à recevoir les ressources du prêt.

7.3. Respect des politiques du Groupe de la Banque

7.3.1. **Le PAMFSI a été préparé conformément aux directives du Groupe de la Banque en vigueur**, en particulier la politique sur les opérations programmatiques. Aucune exception n'est demandée par rapport à ces Directives dans la présente proposition.

VIII. GESTION DES RISQUES

8.1. **Deux risques majeurs pourraient affecter la qualité des résultats de cette opération** : (i) l'aggravation du déficit budgétaire, notamment à cause de l'augmentation des dépenses allouées aux dépenses de fonctionnement et (ii) la recrudescence des tensions sécuritaires, qui risquerait de détourner les efforts des autorités de la mise en œuvre des réformes (Analyse détaillée en annexe technique 3).

8.2. **En termes de mesures d'atténuation, les autorités tunisiennes ont déjà pris les dispositions nécessaires afin d'anticiper et de répondre à ces risques**. En ce qui concerne le risque d'aggravation du déficit budgétaire, un cadrage a été convenu avec le FMI et les différents bailleurs, et des dépenses supplémentaires, notamment aux forces de sécurité, ont été prévues. Sur le plan de l'atténuation du risque de la recrudescence des tensions sécuritaires, il est à noter que le pays évolue sous cette menace depuis 2011, et que le Gouvernement en place a comme priorité le maintien de la sécurité dans le pays mais également la relance économique.

IX. RECOMMANDATION

9.1. Au regard de ce qui précède, il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver en faveur de la République tunisienne un prêt ne dépassant pas 268 millions d'euros, pour la réalisation du Programme d'appui à la modernisation du secteur financier, aux fins et selon les conditions stipulées dans le présent rapport.

LETTRE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère du Développement, de l'Investissement
et de la Coopération Internationale
C I / DGCR / IS

Tunis, le ~~5~~ 8 JUN 2016

Monsieur Akinwumi ADESINA
Président du Groupe de la Banque Africaine
de Développement

Immeuble du Centre de commerce
international d'Abidjan CCIA
Avenue Jean-Paul II
01 BP 1387
Abidjan 01 , Côte d'Ivoire

Objet : Lettre de politique de développement relative au programme
d'appui à la modernisation du secteur financier 2016-2017.

P.J : 01.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la préparation du programme d'appui à la
modernisation du secteur financier 2016-2017, j'ai l'honneur de vous faire
parvenir, ci-joint, la lettre de politique de développement y afférente.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma
considération distinguée. *Y*

Ministre du Développement, de l'Investissement
et de la Coopération Internationale

Signé: Yassine BRAHIM

✉ : 98 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis Belvédère - Tunisie

☎ : (+216) 71 798 522 / (+216) 71 798 051 Fax : (+216) 71 799 069 e-mail : boc@mdei.gov.tn

**Ministère du Développement, de l'Investissement
et de la Coopération Internationale**

Monsieur Akinwumi ADESINA
Président du Groupe de la Banque africaine de développement
Immeuble du Centre de commerce
international d'Abidjan CCIA
Avenue Jean-Paul II
01 BP 1387
Abidjan 01 , Côte d'Ivoire

**Lettre de politique de développement
Programme d'appui à la modernisation du secteur financier (PAMSF)
(2016-2017)**

Monsieur le Président du Groupe de Banque Africaine de Développement

I. Contexte pays

Après avoir réussi sa transition politique et défini les orientations stratégiques pour la période à venir, la Tunisie s'apprête à concrétiser la nouvelle vision de développement à travers l'élaboration du Plan stratégique 2016-2020 devant remettre le pays sur la voie de la reprise économique et du développement.

Cependant, le pays demeure confronté à de grands défis économiques et sociaux, mais aussi sécuritaires, qui risquent d'entraver la reprise économique et la stabilité sociale.

Dans ce cadre, le Gouvernement s'est montré résolu à rétablir la confiance et la sécurité, améliorer le climat des affaires, accélérer le rythme des réformes structurelles, ainsi que réduire les pressions sur les grands équilibres et mobiliser les financements appropriés de l'économie. En effet, le Gouvernement s'est penché à suivre de près l'état d'avancement des investissements publics en difficulté pour en accélérer le rythme, dont les effets doivent se font sentir au niveau de la dynamique économique, de l'emploi et des conditions de vie dans les régions défavorisées du pays.

Également, une attention particulière a été accordée à la gestion du dossier sécuritaire. En effet, l'action du Gouvernement en matière de lutte contre le terrorisme et la contrebande est devenue proactive et prompte.



En matière de réformes structurelles, le Gouvernement a retenu un programme de réformes majeures (PRM) qui vise principalement l'approfondissement et l'accélération du processus de réformes et l'introduction de changements au niveau des politiques économiques et sociales se traduisant par de nouvelles règles et de nouvelles pratiques améliorant le fonctionnement de l'économie et générant une croissance inclusive et un développement durable. Etant signalé que ce programme retient cinq piliers essentiels. Il s'agit de l'amélioration du financement de l'économie, le renforcement des équilibres budgétaires, le développement des ressources humaines, la refonte des filets de protection sociale et enfin le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire.

Une série de réformes ont été d'ores et déjà adoptées, en l'occurrence, la loi sur le partenariat public-privé, la loi sur la concurrence et les prix, le statut de la Banque centrale de Tunisie et la loi bancaire.

Par ailleurs, le gouvernement a transmis un projet de loi relatif au code de l'investissement à l'ARP ; l'objectif de cette réforme consiste à améliorer davantage l'environnement des affaires, réduire les obstacles liés à l'accès au marché et instaurer une bonne gouvernance liée au cadre institutionnel. En sus, des avancées notables ont été enregistrées au niveau de la mise en œuvre de la réforme fiscale et douanières dont les principaux axes relèvent de l'amélioration de l'accès aux marchés, à la protection des investisseurs et à l'institution de la gouvernance ainsi qu'à la consécration de l'équité fiscale, la simplification des procédures fiscales et la modernisation de l'administration fiscale.

En termes de perspectives macroéconomiques, les prévisions pour l'année 2016 tablent sur une croissance économique de 2% contre 0,8% en 2015. Ce rythme est essentiellement dû à la reprise attendue dans les industries non manufacturières en raison de l'exploitation de nouveaux champs pétroliers et le regain de l'activité minière. Etant signalé que la performance du secteur touristique reste fragile à cause des risques sécuritaires.

Du côté de la demande, les prévisions pour l'année 2016 se basent sur des sources de croissance plus équilibrées avec une contribution positive de l'investissement, notamment privé, et du commerce extérieur.

Compte tenu de ces considérations, les besoins de financement du pays restent ainsi élevés, ils sont de l'ordre de 11783 MD pour l'année 2016.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le nouveau programme d'appui à la modernisation du secteur financier qui s'ajoute à la série d'assistance technique et financière apportée par la Banque africaine au développement à l'effort de développement national.



Ce programme de réformes s'inscrit dans le cadre des politiques du plan stratégique 2016-2020 visant à promouvoir davantage la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, la restructuration de l'économie tunisienne, le développement humain et l'inclusion sociale, le développement régional ainsi que l'orientation vers l'économie verte.

II. Politiques et réformes inscrites dans le plan stratégique 2016-2020

Le plan stratégique 2016-2020 est le premier plan de développement de la deuxième République. Il vient pour consacrer la vision de la Tunisie nouvelle et améliorer la visibilité des opérateurs économique ainsi que des différents partenaires étrangers. Il importe de noter que le Plan, comme la Note d'orientations stratégiques, a été élaboré selon une approche participative.

Ce plan de développement qui a été mis sous l'emblème du plan des réformes accordera une attention particulière à la consécration de **la bonne gouvernance, réformer l'administration et lutter contre la corruption**. Pour ce faire, un système national d'intégrité sera mis en place et les principes de bonne gouvernance à l'échelle sectorielle et locale seront renforcés. Le Gouvernement veillera à promouvoir la production et la diffusion de l'information statistique conformément aux normes internationales et garantir l'accès à l'information. De plus, les règles de la bonne gouvernance seront appliquées au niveau des établissements et entreprises publiques.

De surcroît et pour que l'administration soit plus efficace et au service du citoyen et du développement, la réforme de l'administration visera la mise en place d'un statut particulier de la haute fonction publique, le renforcement des compétences administratives et la digitalisation de l'administration.

Le prochain plan repose, également, sur **la transformation de l'économie en un hub économique**. L'objectif étant de diversifier le tissu économique, pour assurer un fort potentiel d'exportation et de booster les créations d'emploi et ce, à travers la conception de politiques et stratégies sectorielles appropriées, l'amélioration de l'infrastructure et de la logistique, l'optimisation des ressources allouées au système national de la recherche et de l'innovation permettant ainsi l'amélioration de la productivité et la montée dans les chaînes de valeur à l'échelle mondiale et la création d'un cadre propice à l'innovation et la créativité.



Par ailleurs, l'économie numérique sera d'un intérêt important. Les efforts seront intensifiés en vue de la diffusion de la culture numérique et la numérisation des supports pédagogiques, la migration vers une administration électronique au service du citoyen et de l'entreprise, la mise en place du projet « Tunisie-intelligente » (off-shoring) dans le domaine numérique et le développement de l'infrastructure numérique.

Aussi, il importe de noter que la transformation de l'économie est aussi tributaire de l'amélioration du climat des affaires et des réformes de la fiscalité, des douanes, du système bancaire, du code de change, du marché de financier et des assurances ainsi que les réformes foncières.

Le plan stratégique 2016-2020, accorde au **développement humain et l'inclusion sociale** une place de choix dans l'ordre des priorités futures. Le Gouvernement veillera, d'une part, à **rehausser** la performance du système éducatif et d'en améliorer l'employabilité. D'autre part, une attention particulière sera portée à la politique de la femme, de la famille et de l'enfance ainsi qu'au soutien des catégories sociales vulnérables. En sus, la réforme du système des transferts sociaux sera axée sur le ciblage des bénéficiaires. La promotion de la culture et le renforcement de la couverture sanitaire seront aussi parmi les préoccupations du volet social du prochain plan.

Egalement, le prochain plan sera axé sur **la concrétisation des ambitions des régions** à travers le développement de la décentralisation, la mise en place des fondements de la démocratie locale, l'interconnexion des régions et l'amélioration de leur attractivité.

Enfin, le plan stratégique repose sur la promotion de **l'économie verte comme pilier du développement durable**, le renforcement de l'aménagement du territoire équilibré et équitable et la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles.

III. La réforme du secteur financier tunisien 2016-2020

La réforme du secteur financier tunisien revêt d'une importance majeure dans le programme national des réformes 2016-2020. Le programme, visant à accompagner la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement, retient cinq piliers, dont le premier est relatif à l'amélioration du financement de l'économie. Les objectifs de cette réforme sont les suivants :



(i) Amélioration du cadre réglementaire de la gouvernance et renforcement de la supervision bancaire

La loi sur le statut de la Banque centrale qui vient d'être votée permettra l'amélioration et la rationalisation de la liste des instruments juridiques mis à la disposition de la Banque Centrale pour la réalisation de ses objectifs et pour l'exercice de ses missions ainsi que le Renforcement de l'autonomie institutionnelle et fonctionnelle de la Banque Centrale.

Par ailleurs, la loi sur les banques et les établissements financiers permettra d'aligner les banques de la place aux meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance. Elle permettra aussi l'amélioration de la supervision interne et externe des banques et des établissements financiers.

(ii) Renforcement de la résilience du secteur financier

Le cadre juridique devra permettre de mettre en œuvre un mécanisme de résolution de crise, la création d'un Comité de surveillance macro prudentielle ainsi que la mise en place d'un fonds de garantie des dépôts. Par ailleurs, et afin de résoudre la problématique des créances accrochées en Tunisie, certaines lois seront amendées afin d'assouplir les conditions de radiation des créances et de renforcer le pouvoir des sociétés de recouvrement.

(iii) Amélioration de l'inclusion financière ;

Il s'agit d'abord de définir une **stratégie d'inclusion financière responsable** avec pour objectifs de:

- ✓ **Consolider** les actions engagées par les différents acteurs et institutionnels dans le cadre de la vision concertée 2011-2014.
- ✓ **Développer** les grands chantiers pour l'inclusion financière: Microassurance, Education financière, Finance numérique, Finance solidaire, ...
- ✓ **Assurer** que les actions futures répondent aux exigences de transparence, de baisse des coûts pour un meilleur accès, de qualité la qualité d'un service financier, y compris le coût, l'usage par les clients, l'efficacité des mécanismes de recours, la sécurité des fonds, la transparence du marché et la concurrence et même les fonctionnalités encore plus intangibles, telles que la confiance du public et de viabilité financière des institutions.



La stratégie 2016-2020 responsable qui devra répondre à quatre principes clés:

1. Exploitation des nouvelles technologies (services financiers mobiles)
2. Mise en place d'un cadre réglementaire proportionnel
3. Harmonisation de la protection et l'éducation des consommateurs
4. Recueil et utilisation les données d'inclusion financière.

(iv) Amélioration de l'accès au financement des micro entreprises, PME, entreprises innovantes à risque ;

Afin de favoriser d'améliorer l'accès au financement des micro entreprises, des TPE et PME ainsi que aux entreprises innovantes à risque, le gouvernement envisage de restructurer et rationaliser des mécanismes de financement publics à l'instar de la BFPME, la BTS, la Sotugar, ...

Par ailleurs, et afin de permettre aux banques privées de mieux financer les TPE-PME, le gouvernement travaillera sur l'assouplissement du Taux Effectif global et l'amélioration de la qualité de l'information en adoptant un cadre juridique pour les crédits bureaux en Tunisie.

Un nouveau code pour les sociétés à capital risque sera enfin adopté.

(v) Approfondissement du marché des capitaux.

Plusieurs mesures seront envisagées afin de permettre le développement du marché des capitaux dont essentiellement la publication d'une courbe des taux, la révision des cahiers des charges svt, la refonte de la loi 94,...

Une agence Tunisienne du trésor sera par ailleurs créée.

(vi) Développement du secteur des assurances

La réforme du secteur des assurances portera essentiellement sur les secteurs de l'assurance automobile, l'assurance vie et la micro-assurance. Le code des assurances sera par ailleurs réformé.



IV. Mesures du programme d'appui à la modernisation du secteur financier (PAMSF)

Le PAMSF vise à accélérer la mise en œuvre de réformes pour moderniser le secteur financier tunisien. Ce secteur constitue un axe prioritaire du programme de réformes des autorités tunisiennes, tel que décrit dans le plan stratégique 2016-2020, le cadre de cette opération. Ce programme s'articule autour de deux piliers à savoir :

Pilier1 :Amélioration de l'inclusion financière pour une réduction des disparités sociales et régionales :

Ce pilier vise l'amélioration de l'inclusion financière, appuiera des réformes pour développer la microfinance, diversifier les services financiers mobiles offerts aux couches vulnérables, faciliter l'accès aux crédits aux entreprises dans les régions, aux femmes et aux nouveaux porteurs de projets. Il se décline en deux axes :

Axe1.1 Amélioration de l'inclusion financière des populations vulnérables

Les actions de réformes qui s'inscrivent dans cet axe visent à accompagner le Gouvernement à promouvoir l'inclusion financière et améliorer la qualité de vie de la population dans les régions défavorisées. Ces réformes assisteront le Gouvernement à la mise en place de la de la stratégie nationale de l'inclusion financière tout en mettant l'accent les aspects liés à la microfinance et la finance digitale, c'est ainsi qu'elles aideront à développer une microfinance responsable et accroître l'augmentation du taux de pénétration des services financiers mobiles notamment ceux destinés au programme d'appui aux familles nécessiteuses.

Axe I.2Amélioration de l'accès aux financements aux TPME :

La mise en œuvre des mesures du programme convenues au titre de cet axe vise à accompagner le Gouvernement dans l'amélioration du financement des activités économiques pour impulser un nouveau modèle de développement en soutenant l'amélioration de l'accès des TPME aux financements dans les régions , leur assouplir les conditions d'accès aux crédits bancaires, le développement de l'activité du capital investissement dans le financement des TPME et l'appui aux femmes entrepreneures pour accéder

Pilier2 - Renforcement de la résilience du secteur financier et développement des marchés de capitaux pour un financement efficient de l'économie :

Ce pilier est destiné à appuyer les réformes liées au renforcement de la résilience du secteur financier et le développement des marchés des capitaux pour un financement efficient de l'économie et tout en développant et en élargissant la couverture du secteur financier



assurer sa résilience et sa stabilité, à travers la modernisation de l'arsenal juridique le régissant. Il se décline en deux axes :

Axe 2.1 : Renforcement du dispositif de gouvernance et de l'infrastructure du secteur financier :

Les actions retenues au titre du présent programme visent à moderniser le cadre légal et réglementaire régissant le secteur financier, partant du fait que la résilience du secteur financier est négativement affectée par la lourdeur et le manque d'efficacité de l'architecture des textes existants. Elles soutiendront également le renforcement l'infrastructure de gestion des risques et des systèmes de paiement au profit des établissements des crédits et les sociétés d'assurance .

Axe2.2 : Développement des marchés de capitaux :

Les réformes prévues dans cet axe ont principalement comme finalités l'approfondissement et l'amélioration de l'efficacité du marché des titres publics ainsi que les conditions d'accès au marché boursier afin d'accroître la contribution des marchés de capitaux au financement de l'économie.

*

* *

La consistance des actions de réforme prévues dans le présent programme atteste de la ferme volonté de la Tunisie à s'engager dans un nouveau processus de développement et de construction susceptible d'ancrer l'esprit de la démocratie et d'assurer la prospérité économique et le progrès social conformément aux aspirations de la révolution.

L'assistance technique et l'appui financier à cet effort de réforme s'avèrent une condition primordiale pour faire face aux défis présents et futurs. L'Etat tunisien est ainsi résolu à mettre en œuvre toutes les réformes prévues au niveau de ce programme afin d'assurer la réussite de la transition économique et sollicite la Banque africaine de développement pour un appui financier approprié.



MATRICE DES MESURES DE REFORME DU PROGRAMME 2016 – 2017

(*) Mesure préalable à la présentation au Conseil.

(φ) Mesure conjointe avec le FMI et la BM.

Objectifs	Mesures	Indicateurs ciblés d'extrants	Indicateurs ciblés d'effets	Sources des données et Institutions Responsables
Composante I – Réduction des disparités sociales et régionales à travers une meilleure inclusion financière				
Sous-composante I.1 – Amélioration de l'inclusion financière des populations vulnérables				
Promouvoir l'inclusion financière	Adoption par le Conseil des Ministres de la stratégie nationale de l'inclusion financière (SNIF)	La stratégie nationale de l'inclusion financière est adoptée par le CM avant fin avril 2017	Taux d'inclusion financière de 36% en 2015 à 38% en 2017	SD : Copie du PV du CM reflétant l'adoption de la SNIF IR : MdF
	Adoption par le conseil des Ministres du décret relatif à la composition et au fonctionnement de l'observatoire de l'inclusion financière	Le décret relatif à la composition et au fonctionnement de l'observatoire de l'inclusion financière est adopté par le CM avant fin avril 2017		SD : Copie du PV du CM reflétant l'adoption du décret IR : MdF & BCT
Développer une microfinance responsable	Emission d'un arrêté du Ministre des finances sur le traitement équitable de la clientèle des institutions de microfinance (*)	L'arrêté du Ministre des finances sur le traitement équitable de la clientèle des institutions de microfinance est émis avant fin mai 2016	Evolution du Nombre des bénéficiaires de la microfinance de 329700 en 2015 à 412000 en 2017	SD : Copie de l'arrêté publié IR : MdF
	Opérationnalisation de la centrale de risque des micro-crédits	La centrale de risque des micro-crédits est opérationnelle avant fin mai 2016		SD : Lettre de l'ACM attestant de l'opérationnalisation IR : BCT/ACM
Diversifier les services financiers bénéficiant aux plus démunis : micro-assurance, assurances agricoles, services financiers	Emission d'un arrêté du Ministre des finances pour lister les produits de micro-assurance	L'arrêté du Ministre des finances pour lister les produits de micro-assurance est émis avant fin juin 2017		SD : Copie de l'arrêté IR : MdF
	Validation de la phase pilote de la mise en œuvre de l'assurance agricole indicielle et de l'étude de faisabilité du mécanisme global des assurances agricoles	La phase pilote de la mise en place de l'assurance agricole indicielle et de l'étude de faisabilité du mécanisme global des assurances agricoles sont validées avant fin décembre 2017		SD : Copie des PVs du comité du pilotage IR : MinAgri
	Lancement d'un produit national de paiement mobile inter-banques et inter-opérateurs télécom basé sur une plateforme gérée par la société monétique de Tunisie SMT (*)	Le produit national de paiement mobile inter-banques et inter-opérateurs télécom est lancé avant fin mai 2016	Nombre d'utilisateurs des services financiers mobiles (200 000 en 2017)	SD : Copie de la notification de la BCT à la SMT pour le lancement du produit IR : BCT
	Lancement d'un système pour le paiement des transferts sociaux au profit des familles nécessiteuses via les services financiers mobiles	Le système pour le paiement des transferts sociaux au profit des familles nécessiteuses via les services financiers mobiles est lancé avant fin décembre 2017	25% des familles nécessiteuses ayant accès aux transferts par mobile (soit 117 500 parmi les 235 000 familles bénéficiaires)	SD : Lettre attestant du lancement du produit IR : MAS

Objectifs	Mesures	Indicateurs ciblés d'extrants	Indicateurs ciblés d'effets	Sources des données et Institutions Responsables
Sous-composante I.2. - Amélioration de l'accès aux financements pour les TPME				
<i>Améliorer l'accès des TPME aux financements dans les régions</i>	Adoption par le comité de pilotage du modèle institutionnel (mission, champ, modalité de financement...) pour la mise en place de la Banque des régions tel que recommande par le Conseil des ministres restreint consacré à la mise en place de la Banque des régions (*)	Le modèle institutionnel (mission, champ, modalité de financement...) pour la mise en place de la Banque des régions est adopté par le comité de pilotage comme recommandé par le Conseil des Ministres Restreint avant fin juin 2016	Accroissement du financement bancaire des PME dans les régions de 10% entre 2015 et 2017	SD : Copie du PV du comité de pilotage reflétant l'adoption du modèle IR : MdF
	Adoption par le Conseil des Ministres d'un projet de loi relatif à la création de la Banque des régions	Le projet de loi relatif à la création de la Banque des régions est adopté par le CM avant fin décembre 2016		SD : Copie du PV du CM reflétant l'adoption du projet de loi IR : MdF
<i>Assouplir les conditions d'accès aux crédits bancaires pour les TPME</i>	Adoption par le Conseil des Ministres d'un projet de loi portant révision de la loi n°2008-56 relative aux taux d'intérêts excessifs pour les entreprises (pour augmenter la marge de 20% à au moins 33% entre le TEG et le taux excessif de crédit) (φ)	Le projet de loi portant révision de la loi n°2008-56 relative aux taux d'intérêts excessifs pour les entreprises est adopté par le CM avant fin décembre 2016		SD : Copie du PV du CM reflétant l'adoption du projet de loi IR : MdF / BCT
	Adoption par le Conseil des Ministres d'un projet de loi pour la mise en place de Credit bureau sous la supervision de la BCT (φ)	Le projet de loi pour la mise en place de Credit bureau sous la supervision de la BCT est adopté par le CM avant fin décembre 2016		SD : Copie du PV du CM reflétant l'adoption du projet de loi IR : MdF
<i>Améliorer l'accès des femmes entrepreneurs aux crédits</i>	Opérationnalisation de la convention entre la BTS et le Ministère de la femme pour le lancement d'un produit de financement dédié aux femmes entrepreneurs	La convention entre la BTS et le Ministère de la femme pour le lancement d'un produit de financement dédié aux femmes entrepreneurs est opérationnelle avant fin mai 2016	Nombre de femmes bénéficiaires atteint 1000 en 2017	SD : Lettre attestant de l'opérationnalisation du produit IR : BTS
<i>Développer l'activité du Capital investissement dans le financement des TPME</i>	Extension pour une période de 3 ans (31 décembre 2019) des dispositions de l'article 22 de la loi de finance 2015 permettant aux sociétés de capital-risque de soutenir la restructuration financière des entreprises économiques et des établissements touristiques	L'extension de 3 ans est inscrite dans la loi de finances 2017 de 3 ans avant fin décembre 2016	Augmentation de la part du capital investissement de 0,3% du PIB à 0,5% du PIB en 2017	SD : Copie de la LF 2017 IR : MdF

Objectifs	Mesures	Indicateurs ciblés d'extrants	Indicateurs ciblés d'effets	Sources des données et Institutions Responsables
Composante II - Renforcement de la résilience du secteur financier et développement des marchés de capitaux pour un financement efficient de l'économie				
Sous-composante II.1 - Renforcement du dispositif de gouvernance du secteur financier				
<i>Moderniser le cadre légal et réglementaire régissant le secteur financier</i>	Adoption par l'Assemblée des Représentants du Peuple de la loi portant révision de la loi bancaire n°2001-65 de juillet 2001 relative aux établissements de crédit (<i>φ</i>)	La loi portant révision de la loi bancaire n°2001-65 de juillet 2001 relative aux établissements de crédit est adoptée par l'ARP avant fin juin 2016	Augmentation de la part du crédit bancaire au secteur privé de 73,6% en 2015 à 77% en 2017	SD : Copie de la loi publiée IR : MdF
	Adoption par l'Assemblée des Représentants du Peuple de la loi portant révision de la loi 58-90 relative au statut de la BCT (*) (<i>φ</i>)	La loi portant révision de la loi 58-90 relative au statut de la BCT est adoptée par l'ARP avant fin mai 2016		SD : Copie de la loi publiée IR : BCT/MdF
	Adoption par le Conseil des ministres du projet de loi portant révision de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier	Le projet de loi portant révision de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier est adopté par le CM avant fin juin 2017	Contribution du marché financier au financement de l'économie de 9,2% en 2015 à 10,5% en 2017	SD : Copie du PV du CM reflétant l'adoption du projet de loi IR : MdF
	Amélioration de la lisibilité et de la cohérence des textes régissant le marché financier à travers le recensement global des textes en vigueur	Le recensement global des textes régissant le marché financier est fait avant fin juin 2017		SD : copie du recensement IR : MdF
	Adoption d'un règlement du Conseil des Marchés Financiers relatif aux manquements administratifs	Le règlement du CMF relatif aux manquements administratifs est adopté avant fin décembre 2016		SD : copie du règlement du CMF IR : CMF
	Adoption par le Conseil des ministres du projet de loi portant Code des assurances	Le projet de loi portant Code des assurances est adopté par le CM avant fin juin 2017		Taux de pénétration de l'assurance (prime par rapport au PIB) de 2% en 2015 à 2,3% en 2017

Objectifs	Mesures	Indicateurs ciblés d'extrants	Indicateurs ciblés d'effets	Sources des données et Institutions Responsables
Sous-composante II.2 - Développement des marchés de capitaux				
<i>Approfondir et améliorer l'efficience du marché des titres publics</i>	Adoption par le Conseil des Ministres du décret portant création de l'Agence Tunisienne du Trésor (ATT) pour améliorer la gestion active de la dette et de la trésorerie publique (φ)	Le décret portant création de l'Agence Tunisienne du Trésor (ATT) est adopté par le CM avant fin décembre 2016	Accroissement de la part des Bons du Trésor dans la dette publique de 22% en 2015 à 25% en 2017.	SD : Copie du PV du CM reflétant l'adoption du décret IR : MdF
	Transmission pour signature du nouveau cahier de charges des spécialistes en valeurs du trésor (SVT) pour le renforcement de la supervision des opérations sur les titres du trésor (*)	Le nouveau cahier de charges des spécialistes en valeurs du trésor (SVT) est transmis pour signature avant fin juin 2016		SD : Lettre du MdF transmettant le cahier de charges à la signature des SVT IR : MdF
	Développement d'un référentiel efficient pour les émissions et la valorisation des actifs par la mise en place et publication d'une courbe de taux	La Courbe des taux est mise en place et publiée avant fin juin 2017		SD : lettre du MdF sur la courbe des taux IR : MdF
<i>Améliorer les conditions d'accès au marché boursier</i>	Révision de l'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996 fixant les taux et les modalités de perception des redevances et commissions revenant au CMF et a la BVMT au titre des émissions de titres, transactions et autres opérations boursières (*)	L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996 fixant les taux et les modalités de perception des redevances et commissions revenant au CMF et a la BVMT est révisé avant fin mai 2016	Augmentation de la valeur des transactions transigées de 5% entre 2015 et 2017	SD : Copie de l'arrêté publié IR : MdF
	Publication pour la consultation publique des projets des règlements du CMF relatifs à l'appel public à l'épargne et au règlement général de la bourse, en application du nouveau code régissant les marchés financiers, tenant compte des spécificités du marché alternatif.	Les projets des règlements du CMF relatifs à l'appel public à l'épargne et au règlement général de la bourse sont publiés pour la consultation publique avant fin décembre 2017	Taux de rotation de 11,1% en 2015 à 12% en 2017	SD : Copie des règlements publiés IR : MdF
	Lancement d'un Kit d'accès des PME au financement par le marché pour les encourager à l'introduction en bourse	Le Kit d'accès des PME au marché boursier avant fin décembre 2016		SD : Lettre de la Bourse sur le lancement des kits PME IR : BVMT

NOTE SUR LA RELATION AVEC LE FMI

Communiqué de presse n° 16/168
Le 20 mai 2016

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord élargi avec la Tunisie au titre du mécanisme élargi de crédit portant sur 2,9 milliards de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord élargi de 48 mois avec la Tunisie au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) portant sur un montant équivalent à 2.04 milliards de DTS (environ 2,9 milliards de dollars, soit 375 % de la quote-part de la Tunisie) à l'appui du programme de réformes économiques et financières du pays, qui est détaillé dans la vision économique des autorités. Ce programme a pour objectif de promouvoir une croissance économique plus vigoureuse et mieux partagée en consolidant la stabilité macroéconomique, en réformant les institutions publiques — notamment la fonction publique —, en facilitant l'intermédiation financière, et en améliorant le climat des affaires. À la suite de cette décision du Conseil, un décaissement de 227,29 millions de DTS (environ 319,5 millions de dollars) est immédiatement disponible; le décaissement du montant restant sera échelonné sur la durée du programme sujet à huit revues.

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration sur la Tunisie, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur Général Adjoint et Président du Conseil par Intérim, a fait la déclaration suivante :

«L'économie de la Tunisie a fait preuve de résilience, mais elle continue de connaître d'importantes défis budgétaires, extérieures, structurelles et sociales. La stabilité macroéconomique a été préservée et d'importantes réformes ont été engagées, notamment avec le soutien de l'accord avec le FMI qui a expiré récemment.

«Les autorités ont élaboré un nouveau programme économique de grande envergure — qui sera soutenu par un accord de quatre ans au titre du mécanisme élargi de crédit — pour remédier aux vulnérabilités qui subsistent. Ce programme vise à consolider la stabilité macroéconomique et à promouvoir une croissance plus inclusive. Une ferme volonté de mener des politiques solides, une action rapide et résolue en vue de faire avancer les principales réformes structurelles ainsi que la formation d'un consensus et des initiatives de communication, en particulier les réformes socialement sensibles sur le plan social, sont autant d'éléments indispensables pour créer des emplois et générer assurés les gains les plus importants pour la population tunisienne.

«Une politique budgétaire prudente qui positionne la dette publique sur une tendance baissière contribuera à alléger les contraintes de financement, à réduire les déséquilibres extérieurs et à assurer la viabilité. Une réforme globale de la fonction publique permettra d'améliorer la prestation des services publics et d'accroître des marges budgétaires au profit des investissements prioritaires et des dépenses sociales bien ciblées. Un système fiscal plus progressif et plus efficient élargira la base d'imposition et renforcera l'équité. Il convient de continuer à surveiller les risques budgétaires et d'intensifier les efforts dans le domaine de la gouvernance.

«Une plus grande indépendance de la banque centrale renforcera l'efficacité de la politique monétaire, tandis qu'une flexibilité accrue du taux de change renforcera les réserves de change et facilitera l'ajustement extérieur.

«Il convient de saluer l'adoption d'une législation essentielle concernant le secteur bancaire. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour restructurer les banques publiques et renforcer le cadre de résolution et de supervision bancaires. Le développement des bureaux de crédits et le déplafonnement des taux des prêts permettront d'élargir l'accès aux financements.

«Pour promouvoir le développement du secteur privé et créer des emplois, il est essentiel de rationaliser les formalités existantes pour les entreprises et d'élargir l'accès aux marchés en adoptant un nouveau code des investissements et mettant en œuvre la loi sur la concurrence ainsi que la loi sur les partenariats public-privé.»

Évolution récente de l'économie

En appliquant le programme appuyé par l'accord de confirmation du FMI qui a expiré en décembre 2015, la Tunisie a réussi à préserver la stabilité macroéconomique et à engager des réformes budgétaires et bancaires dans un contexte marqué par une transition politique prolongée, les retombées de la crise en Libye et de nombreux chocs exogènes, notamment des attentats terroristes. Cependant, de grandes difficultés demeurent : l'activité économique est faible, l'emploi est bas, les tensions sociales persistent, la composition des dépenses s'est détériorée, et les déséquilibres extérieurs sont prononcés.

Pour relever ces défis, les autorités ont élaboré en 2015 une vision économique sur cinq ans qu'elles sont en train de transformer en un plan détaillé. Cette vision a pour objectif de promouvoir une croissance plus vigoureuse et plus solidaire en transformant le modèle de croissance de la Tunisie au moyen d'une stratégie fondée sur la stabilité macroéconomique et reposant sur cinq piliers : des institutions publiques efficaces; la diversification économique;

le développement humain et l'inclusion sociale; le développement régional; et une croissance économique respectueuse de l'environnement.

Résumé du programme

Le nouveau programme vise à rendre possible une croissance plus inclusive et à créer des emplois, en s'articulant autour de quatre piliers : i) consolidation de la stabilité macroéconomique; ii) réforme des institutions publiques; iii) promotion de l'intermédiation financière; et iv) amélioration du climat des affaires.

Consolidation de la stabilité macroéconomique. Les principales mesures sont les suivantes: i) une politique budgétaire appropriée qui laisse un espace aux dépenses en capital prioritaires et qui vise à placer la dette publique sur une tendance baissière; ii) une politique monétaire prudente visant à maîtriser l'inflation; et iii) une plus grande souplesse du taux de change de manière à préserver les réserves face à d'importants chocs exogènes.

La réforme des institutions publiques et la modernisation des administrations publiques pour en améliorer l'efficacité et l'efficience ainsi que favoriser une croissance inclusive restent des tâches prioritaires. Les mesures prévues dans ce domaine sont les suivantes : réforme de la fonction publique pour améliorer la prestation des services publics et maîtriser la masse salariale, poursuite de la réforme des subventions énergétiques avec un renforcement du dispositif de protection sociale, amélioration du suivi et des résultats des entreprises publiques, renforcement de la mobilisation des recettes selon les principes d'équité, et renforcement de la gestion des finances publiques et des efforts de transparence, notamment par des initiatives renforcées de lutte contre la corruption.

Promotion de l'intermédiation financière. Des mesures importantes ont été prises en vue de mettre en place un système bancaire moderne, soumis à une supervision rigoureuse et à une véritable concurrence. Le nouveau programme comprendra des mesures visant à accroître la résilience du secteur bancaire et à promouvoir l'intermédiation financière. Cela nécessite la poursuite de la restructuration des banques publiques, un système de supervision fondé sur les risques, un véritable cadre de résolution et une réglementation renforcée. Toutes ces réformes, ainsi que l'application de la nouvelle loi sur les faillites, aideront les banques à prendre activement des mesures pour résoudre la question relative à leurs créances improductives. L'inclusion financière sera favorisée par le développement des établissements de microcrédit.

Amélioration du climat des affaires. Parmi les principales mesures figurent l'accélération de l'adoption du nouveau code des investissements, la rationalisation des incitations fiscales et la simplification des formalités de manière à réduire les obstacles à l'entrée sur le marché et à protéger les droits des investisseurs. La simplification d'environ 530 formalités fiscales, douanières et commerciales accomplie au cours des deux dernières années devrait alléger les contraintes administratives des entreprises et accroître l'efficacité de l'administration. La réforme du marché du travail sera mise en œuvre progressivement en s'appuyant sur un consensus entre les parties prenantes, le but étant d'établir une stratégie nationale pour l'emploi afin de remédier aux principales déficiences du marché du travail, notamment l'inadéquation formation-emplois et la protection des travailleurs.